

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/02/2022

Dossier complet le :
11/02/2022

N° d'enregistrement :
2022 - 12210

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement sur la commune de LA BREDE dans le département de Gironde (33). La superficie du projet est de 16 723 m². Dix lots sont prévus ainsi que des espaces verts communs représentant 16,5% du périmètre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47)	Défrichement d'une surface comprise entre 0,5 ha et 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un lotissement sur une surface de 16 723 m², en zone 1AUd correspondant à un secteur destiné à une urbanisation future à vocation principale d'habitat peu dense, encadrée par des orientations d'aménagement et de programmation qui doivent être respectées.

Ce lotissement comprendra 10 lots à bâtir, une voirie interne, un trottoir piétons, des accès aux lots, des places de stationnement ainsi que des espaces verts communs. Il sera raccordé à la voie communale via l'Avenue du Reys.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement permettra la création de nouveaux logements en continuité est et ouest des habitations déjà existantes, au lieu-dit "LA PERRUCADE", en périphérie est du centre-bourg de La Brède.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- Phase 1 : nettoyage (élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux et feuillus présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée), terrassement, pose des réseaux divers (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet, eaux usées et pluviales), empierrement des voiries ;
- Phase 2 : constructions privatives sur les lots ;
- Phase 3 : Mise en place des revêtements définitifs sur les voiries, mise en place de l'éclairage et création du plateau surélevé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La collecte des déchets se fera en porte à porte via la voirie du lotissement sur laquelle le retournement des engins est possible. Chaque lot sera desservi en eau potable, électricité, télécommunication/fibre optique. Ces réseaux seront construits selon les directives des différents concessionnaires.

La zone de la Perrucade est desservie par un réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement du lotissement sera construit selon les directives du délégataire : SUEZ.

La gestion des eaux pluviales privilégiera l'infiltration à faible profondeur. Un ou plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée (diorite 40/70) seront créés. Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au Sud-Ouest du lotissement à débit régulé (3l/s/ha).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Dossier d'autorisation de défrichement ;
- Dossier Loi sur l'eau ;
- Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale du projet	16 723 m ²
Nombre de lots	10 lots
Chaussée de desserte, placette et accès aux lots	717 m ²
Cheminements (calcaire + enherbés)	335 m ²
Stationnement en dalles engazonnées	75 m ²
Espaces verts	2 757 m ²
Lots privatifs	12 839 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle section AH n° 51, 56, 59p,
61p

Avenue du Reys
33 650 LA BREDE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 6 8 ' 5 8 " _W Lat. 0 0 ° 5 1 ' 5 7 " _N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

La Brède

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus au sein d'un Milieu Naturel Remarquable. Quatre périmètres de ce type sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet. Il s'agit des ZNIEFF I "Habitats humides du Gat Mort aval et moyen" et des ZNIEFF II "Le Saucats", "Têtes de Bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort" et "Bocage humide de la basse vallée de la Garonne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet se situe à 1,6 km au nord-est du Château de la Brède, monument historique de la commune.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires floristiques réalisés sur le terrain le 18 août 2021 concluent sur la présence de 1 553m ² de zone humide au nord-ouest de l'emprise du projet. En revanche, le site ne se situe ni dans une zone humide d'importance majeure et dans les zones humides réglementaires du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE "Vallée de la Garonne".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé sur les bases de données BASIAS ou BASOL n'est présent dans l'emprise projet. En revanche un site pollué est présent à environ 1,2 km au nord-est du projet, il s'agit d'ancienne tannerie qui a succédé à une usine d'articles en caoutchouc pour chaussures dont l'activité a cessé en 1982.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone de répartition des eaux selon l'arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005, qui complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995, au titre de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne avec une côte de 30 NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. Néanmoins, il se trouve à 350 mètres du site " Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats" (FR7200797 - DH);
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Domaine de la Flouquette" situé à 2,6 km au sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau potable auront lieu en phase exploitation. Ces prélèvements indirects seront liés à la consommation d'eau des utilisateurs du futur lotissement. L'alimentation en eau potable du territoire communal est assurée par la commune de La Brède et se fait à partir de 2 forages, dont l'un est situé à la Brède (nappe de l'Oligocène).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/la destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). La présence d'espaces verts au sein du projet permettra de conserver les continuités écologiques au sein d'un secteur urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité du site Natura 2000 "Réseau hydrographique du Gat mort et du Saucats" (360 m au Nord-ouest). Aucune espèce déterminante de ce site a été contactée sur site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de trois ZNIEFF de type 2 et d'un zonage ZNIEFF de type 1. Cependant, aucune espèce déterminante de ces ZNIEFF n'a été retrouvée dans ou aux abords proches du projet. De plus, aux vues de la nature du site et des mesures d'évitement et de réduction prévues dans le cadre de l'aménagement, les incidences directes et indirectes du projet seront faibles à négligeables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est basé sur un terrain actuellement majoritairement occupé par une Forêt mixte composée de pins et de chênes. Le projet engendre par conséquent la consommation d'espaces naturels dont environ 16 723 m ² de forêt mixte et près de 1 553 m ² de milieux humides.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (Source DDRM) : - Inondation ; - Incendie feu de forêt ; - Retrait Gonflement Argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale faible du trafic. En effet, le projet comprend un total de 10 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est moins de 50/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic est donc très faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront également produites en phase exploitation par les véhicules des usagers du lotissement lors de leurs déplacements quotidiens. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, le rayonnement sera orienté vers le sol et la période d'éclairage nocturne sera réduite.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales privilégiera l'infiltration à faible profondeur. Il y aura création de un ou plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée. Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au sud-ouest du lotissement à débit régulé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de la Perrucade est desservie par un réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement du lotissement sera construit selon les directives du délégataire : SUEZ.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées. La phase exploitation générera des déchets ménagers dont la collecte sera assurée en "porte-à-porte".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné le caractère boisé actuel du secteur. Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est réalisé en continuité des terrains déjà urbanisés présents dans le secteur. Les impacts du projet sont donc susceptibles d'être cumulés avec ceux des lotissements aux alentours, durant la phase exploitation seulement. Notamment, avec celui du Parc des Graves II à 1,3 km au sud-est.

Les impacts cumulés concernent notamment les problématiques suivantes :

- Émissions de vibration ;
- Nuisances sonores ;
- Nuisances lumineuses ;
- Rejet d'eaux usées ;
- Consommation d'eau potable ;
- Consommation d'espaces naturels ;
- Modifications sur les activités humaines ;
- Modification de l'ambiance paysagère du secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement).

Les principales mesures portent sur :

- La conservation d'un maximum de sujets feuillus et matures existants ;
- La création d'une bande de recul végétalisée de 10 m de large en bordure de l'avenue du Reys ;
- La création d'une lisière plantée sur une largeur de 10 m minimum en limite sud-ouest ;
- La création d'un poteau incendie au sein du lotissement ;
- La création d'une piste DFCI sur le pourtour du lotissement ;
- La création d'une bande de débroussaillage de 50 m ;
- La mise en place des mesures en phase chantier (respect des périodes favorables pour la faune, chantier de jour, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vient densifier l'habitat dans une zone en partie urbanisée. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites NATURA 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Concernant les eaux usées, le raccordement se fera à la station d'épuration de La Brède. Les eaux pluviales seront, elles, gérées par infiltration de faible profondeur, et par des unités de stockage correspondant à des massifs granulaires structurant la chaussée. Considérant tous ces éléments, le projet ne génère que des incidences faibles (Cf notice d'incidence environnementale).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan de situation (1.)- Plan cadastral (2.)- Extrait du plan de zonage du PLU (3.)- Plan de composition du projet (4.)- Plan des abords du projet (5.)- Prises de vue réalisées sur site (6.)- Localisation des milieux remarquables les plus proches (7.)- Notice d'incidence environnementale (8.)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST Leubus

le,

10 / 02 / 2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Demande d' examen au cas par cas



ENVO LIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

09/02/2022
Département de GIRONDE (33)
Maître d'ouvrage : PARTICED
Commune : LA BREDE

Projet d'aménagement

SOMMAIRE

CERFA N° I4752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
CERFA N° I4734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT	5
ANNEXES.....	17
I. Plan de situation	18
II. Plan cadastral	20
III. Extrait du plan de zonage du PLU	22
(Source : Mairie de La Brede).....	22
IV. Plan de composition du projet (Source : Cabinet Sanchez & S Carré).....	24
V. Plan des abords du projet.....	26
VI. Prises de vues réalisées sur site	28
VII. Localisation des milieux remarquables les plus proches	31
VIII. Notice d'incidence environnementale.....	33

CERFA N° 14752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE
D'OUVRAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale PARTICED

Adresse du siège social

Numéro

3

Extension

Nom de la voie

Rte des Valentons

Code postal

3 3 4 5 0

Localité

SAINT-LOUBES

Pays

FRANCE

Tél

05 57 97 09 45

Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SPESSATO

Prénom

Géraldine

Qualité

AMO FIAMO

Tél

06 63 44 67 57

Fax

Courriel

spessatogeraldine@gmail.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

CERFA N° 14734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement sur la commune de LA BREDE dans le département de Gironde (33). La superficie du projet est de 16 723 m². Dix lots sont prévus ainsi que des espaces verts communs représentant 16,5% du périmètre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PARTICED

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Président : Cedric PURGUE

RCS / SIRET

4 5 1 | 9 7 0 | 4 6 1 | 0 0 0 4 7

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47)	Défrichement d'une surface comprise entre 0,5 ha et 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un lotissement sur une surface de 16 723 m², en zone 1AUd correspondant à un secteur destiné à une urbanisation future à vocation principale d'habitat peu dense, encadrée par des orientations d'aménagement et de programmation qui doivent être respectées.

Ce lotissement comprendra 10 lots à bâtir, une voirie interne, un trottoir piétons, des accès aux lots, des places de stationnement ainsi que des espaces verts communs. Il sera raccordé à la voie communale via l'Avenue du Reys.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement permettra la création de nouveaux logements en continuité est et ouest des habitations déjà existantes, au lieu-dit "LA PERRUCADE", en périphérie est du centre-bourg de La Brède.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- Phase 1 : nettoyage (élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux et feuillus présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée), terrassement, pose des réseaux divers (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet, eaux usées et pluviales), empiérement des voiries ;
- Phase 2 : constructions privatives sur les lots ;
- Phase 3 : Mise en place des revêtements définitifs sur les voiries, mise en place de l'éclairage et création du plateau surélevé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La collecte des déchets se fera en porte à porte via la voirie du lotissement sur laquelle le retournement des engins est possible. Chaque lot sera desservi en eau potable, électricité, télécommunication/fibre optique. Ces réseaux seront construits selon les directives des différents concessionnaires.

La zone de la Perrucade est desservie par un réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement du lotissement sera construit selon les directives du délégataire : SUEZ.

La gestion des eaux pluviales privilégiera l'infiltration à faible profondeur. Un ou plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée (diorite 40/70) seront créés. Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au Sud-Ouest du lotissement à débit régulé (3l/s/ha).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Dossier d'autorisation de défrichement ;
- Dossier Loi sur l'eau ;
- Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale du projet	16 723 m ²
Nombre de lots	10 lots
Chaussée de desserte, placette et accès aux lots	717 m ²
Cheminements (calcaire + enherbés)	335 m ²
Stationnement en dalles engazonnées	75 m ²
Espaces verts	2 757 m ²
Lots privatifs	12 839 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle section AH n° 51, 56, 59p,
61p

Avenue du Reys
33 650 LA BREDE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 6 8 ' 5 8 " _W Lat. 0 0 ° 5 1 ' 5 7 " _N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

La Brède

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus au sein d'un Milieu Naturel Remarquable. Quatre périmètres de ce type sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet. Il s'agit des ZNIEFF I "Habitats humides du Gat Mort aval et moyen" et des ZNIEFF II "Le Saucats", "Têtes de Bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort" et "Bocage humide de la basse vallée de la Garonne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet se situe à 1,6 km au nord-est du Château de la Brède, monument historique de la commune.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires floristiques réalisés sur le terrain le 18 août 2021 concluent sur la présence de 1 553m ² de zone humide au nord-ouest de l'emprise du projet. En revanche, le site ne se situe ni dans une zone humide d'importance majeure et dans les zones humides réglementaires du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE "Vallée de la Garonne".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé sur les bases de données BASIAS ou BASOL n'est présent dans l'emprise projet. En revanche un site pollué est présent à environ 1,2 km au nord-est du projet, il s'agit d'ancienne tannerie qui a succédé à une usine d'articles en caoutchouc pour chaussures dont l'activité a cessé en 1982.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone de répartition des eaux selon l'arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005, qui complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995, au titre de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne avec une côte de 30 NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000. Néanmoins, il se trouve à 350 mètres du site " Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats" (FR7200797 - DH);
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Domaine de la Flouquette" situé à 2,6 km au sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau potable auront lieu en phase exploitation. Ces prélèvements indirects seront liés à la consommation d'eau des utilisateurs du futur lotissement. L'alimentation en eau potable du territoire communal est assurée par la commune de La Brède et se fait à partir de 2 forages, dont l'un est situé à la Brède (nappe de l'Oligocène).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/la destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). La présence d'espaces verts au sein du projet permettra de conserver les continuités écologiques au sein d'un secteur urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité du site Natura 2000 "Réseau hydrographique du Gat mort et du Saucats" (360 m au Nord-ouest). Aucune espèce déterminante de ce site a été contactée sur site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de trois ZNIEFF de type 2 et d'un zonage ZNIEFF de type 1. Cependant, aucune espèce déterminante de ces ZNIEFF n'a été retrouvée dans ou aux abords proches du projet. De plus, aux vues de la nature du site et des mesures d'évitement et de réduction prévues dans le cadre de l'aménagement, les incidences directes et indirectes du projet seront faibles à négligeables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est basé sur un terrain actuellement majoritairement occupé par une Forêt mixte composée de pins et de chênes. Le projet engendre par conséquent la consommation d'espaces naturels dont environ 16 723 m ² de forêt mixte et près de 1 553 m ² de milieux humides.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (Source DDRM) : - Inondation ; - Incendie feu de forêt ; - Retrait Gonflement Argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale faible du trafic. En effet, le projet comprend un total de 10 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est moins de 50/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic est donc très faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront également produites en phase exploitation par les véhicules des usagers du lotissement lors de leurs déplacements quotidiens. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, le rayonnement sera orienté vers le sol et la période d'éclairage nocturne sera réduite.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales privilégiera l'infiltration à faible profondeur. Il y aura création de un ou plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée. Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au sud-ouest du lotissement à débit régulé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de la Perrucade est desservie par un réseau d'assainissement. Le réseau d'assainissement du lotissement sera construit selon les directives du délégataire : SUEZ.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées. La phase exploitation générera des déchets ménagers dont la collecte sera assurée en "porte-à-porte".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné le caractère boisé actuel du secteur. Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est réalisé en continuité des terrains déjà urbanisés présents dans le secteur. Les impacts du projet sont donc susceptibles d'être cumulés avec ceux des lotissements aux alentours, durant la phase exploitation seulement. Notamment, avec celui du Parc des Graves II à 1,3 km au sud-est.

Les impacts cumulés concernent notamment les problématiques suivantes :

- Émissions de vibration ;
- Nuisances sonores ;
- Nuisances lumineuses ;
- Rejet d'eaux usées ;
- Consommation d'eau potable ;
- Consommation d'espaces naturels ;
- Modifications sur les activités humaines ;
- Modification de l'ambiance paysagère du secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement).

Les principales mesures portent sur :

- La conservation d'un maximum de sujets feuillus et matures existants ;
- La création d'une bande de recul végétalisée de 10 m de large en bordure de l'avenue du Reys ;
- La création d'une lisière plantée sur une largeur de 10 m minimum en limite sud-ouest ;
- La création d'un poteau incendie au sein du lotissement ;
- La création d'une piste DFCI sur le pourtour du lotissement ;
- La création d'une bande de débroussaillage de 50 m ;
- La mise en place des mesures en phase chantier (respect des périodes favorables pour la faune, chantier de jour, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vient densifier l'habitat dans une zone en partie urbanisée. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites NATURA 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Concernant les eaux usées, le raccordement se fera à la station d'épuration de La Brède. Les eaux pluviales seront, elles, gérées par infiltration de faible profondeur, et par des unités de stockage correspondant à des massifs granulaires structurant la chaussée. Considérant tous ces éléments, le projet ne génère que des incidences faibles (Cf notice d'incidence environnementale).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Plan de situation (1.)- Plan cadastral (2.)- Extrait du plan de zonage du PLU (3.)- Plan de composition du projet (4.)- Plan des abords du projet (5.)- Prises de vue réalisées sur site (6.)- Localisation des milieux remarquables les plus proches (7.)- Notice d'incidence environnementale (8.)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST Leubus

le,

10 / 02 / 2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

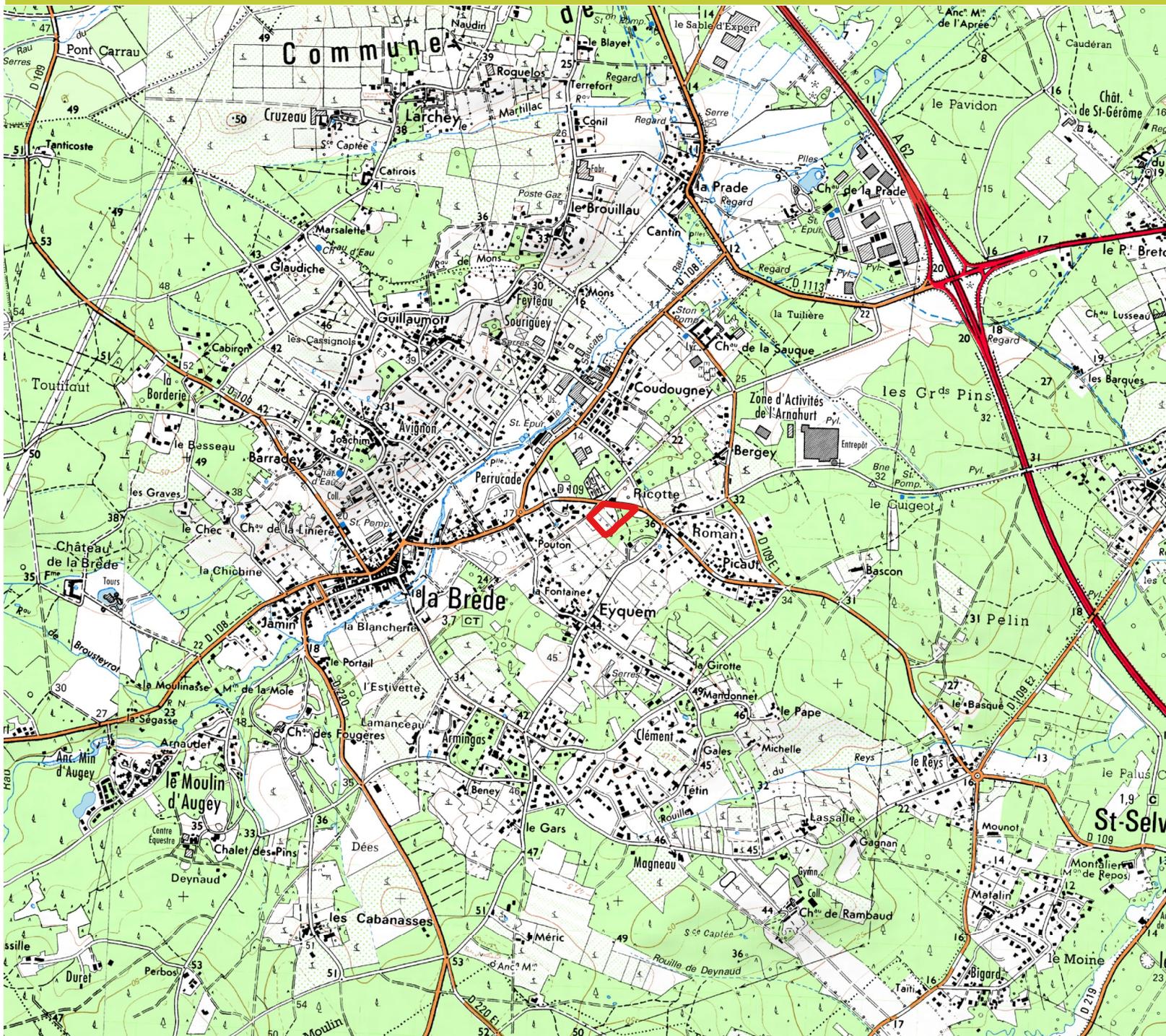
ANNEXES

I. Plan de situation

Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre d'étude



0 500 1 000 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022

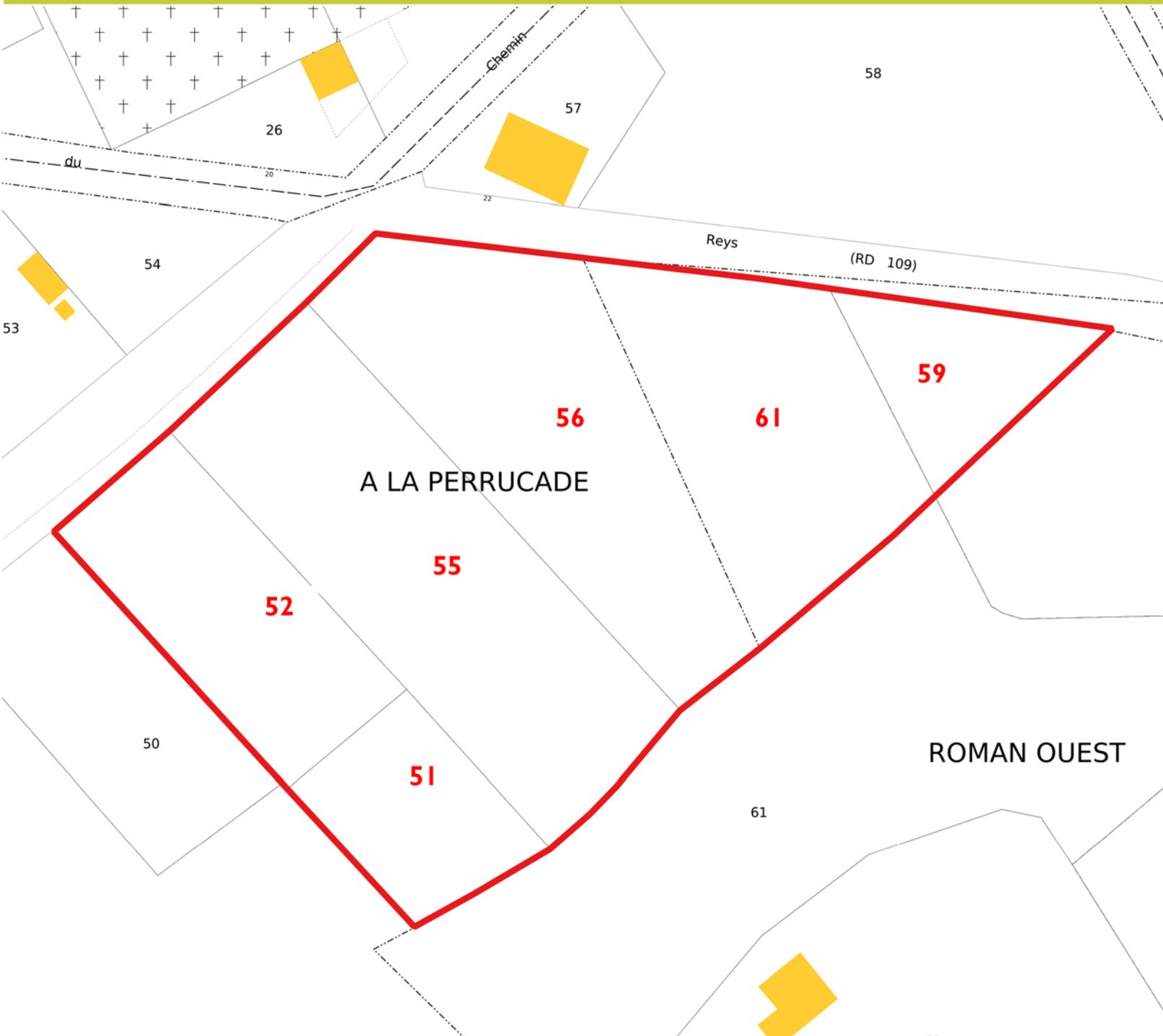


II. Plan cadastral

Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre d'étude

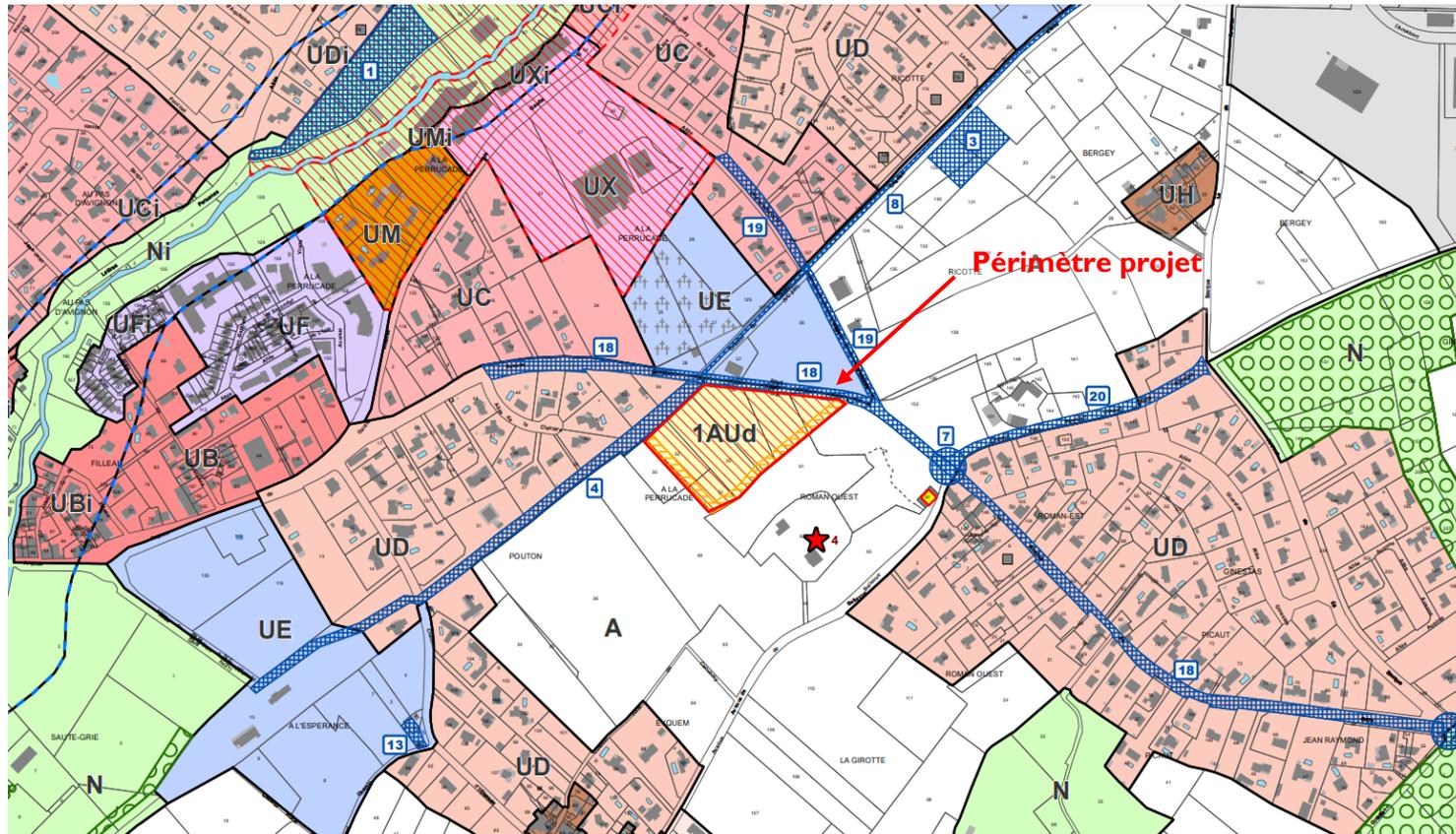


Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022



III. Extrait du plan de zonage du PLU
(Source : Mairie de La Brède)

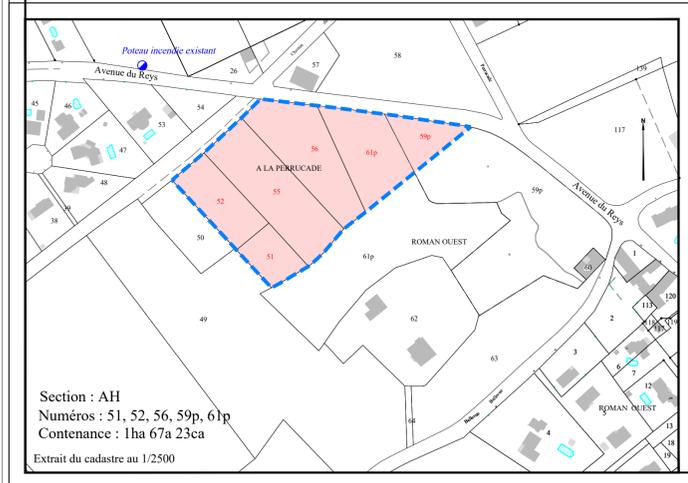
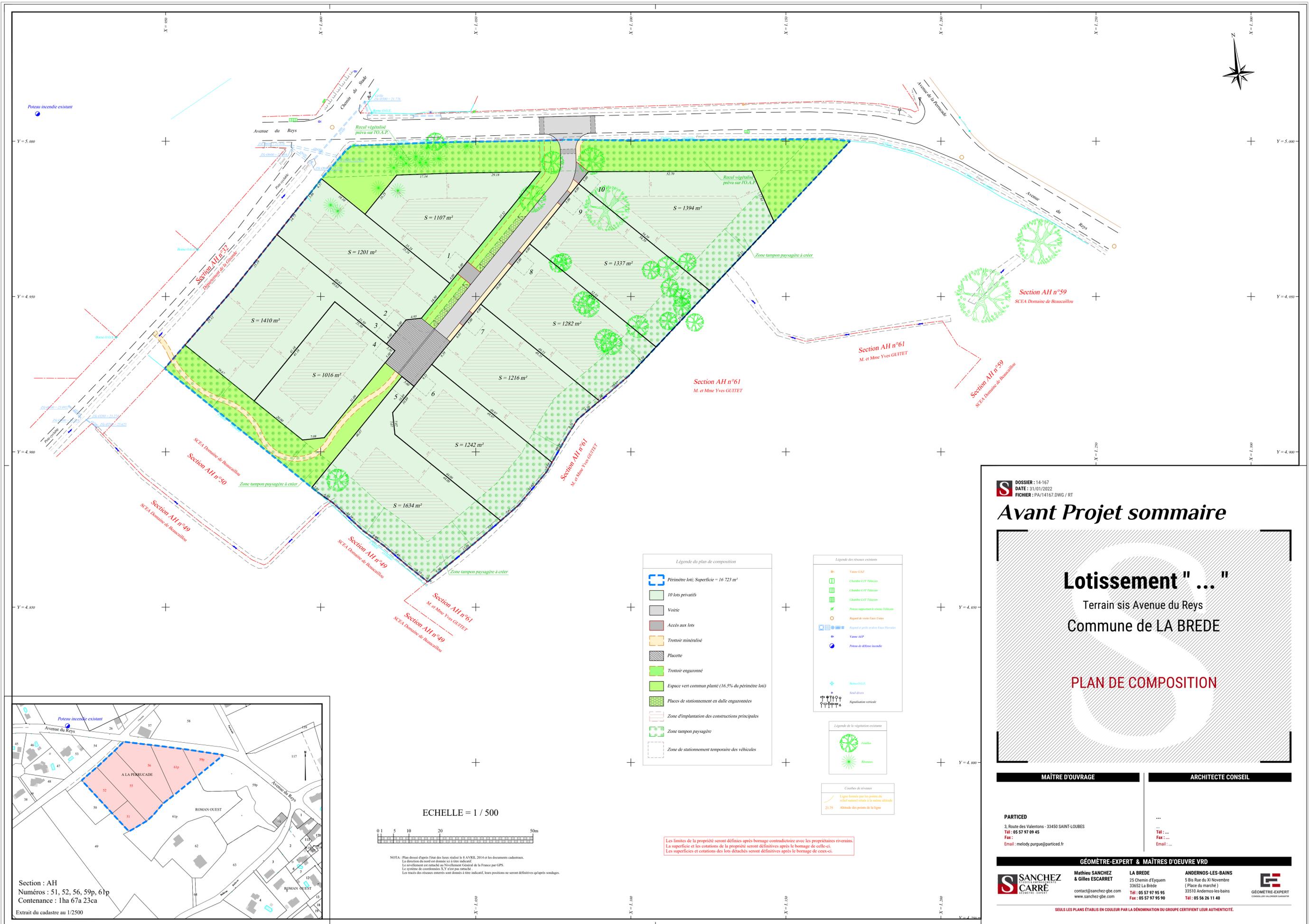
EXTRAIT DU PLU – COMMUNE DE LA BREDE



Légende

UA / UAi	UY	Emplacement réservé	Element architectural isolé à protéger	Construction récente ou en cours
UB / UBi	1AUb / 1AUd / 1AUm / 1AUmi / 1AUp	Espace boisé classé à conserver ou à créer	Elément hydraulique à protéger	Cours d'eau, étang, lac
UC / UCi	A	Zone tampon paysagère à créer	Construction agricole autorisée à changer de destination	Piscine
UD / UDi	Ac	Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation	Limite de commune	Cimetière
UE	N / Ni	Alignement identifié en Espace Boisé Classé	Parcellaire	
UF / UF1	Nmi	Recul	Subdivision fiscale	
UH	Nc	Cheminement piétonnier	Bâti dur	
UM / UMi	Ng	Lit majeur du Saucats	Bâti léger	
UP / UPi	Ns			
UX / UXi				

IV. Plan de composition du projet
(Source : Cabinet Sanchez & S Carré)



Section : AH
 Numéros : 51, 52, 56, 59p, 61p
 Contenance : 1ha 67a 23ca
 Extrait du cadastre au 1/2500

ECHELLE = 1 / 500



NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé le 8 AVRIL 2014 et les documents cadastraux.
 La direction du nord est donnée ici à titre indicatif.
 Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.
 Le système de coordonnées X,Y, est par défaut.
 Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif, leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

Légende du plan de composition

- Périmètre lots; Superficie = 16 723 m²
- 10 lots privés
- Voïrie
- Accès aux lots
- Trottoir minéralisé
- Placette
- Trottoir engazonné
- Espace vert commun planté (16.5% du périmètre loti)
- Places de stationnement en dalle engazonnées
- Zone d'implantation des constructions principales
- Zone tampon paysagère
- Zone de stationnement temporaire des véhicules

Légende des réseaux existants

- Valeur GLEP
- Chambres L2T Tôleaux
- Chambres L3T Tôleaux
- Chambres L4T Tôleaux
- Pentes supportant des réseaux Tôleaux
- Regard de visite Eau et Electricité
- Regard et puits avoies Eau Pluie/Eau
- Valeur AEP
- Potée d'effluent incendie

Légende de la végétation existante

- Feuillus
- Résineux

Courbes de niveaux

- Lignes fermées par les points de nivellement situés à la même altitude
- 21.25 Altitude des points de la ligne

Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.
 La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celles-ci.
 Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.

DOSSIER : 14-167
 DATE : 31/01/2022
 FICHER : PA/14167.DWG / RT

Avant Projet sommaire

Lotissement " ... "

Terrain sis Avenue du Reys
 Commune de LA BREDE

PLAN DE COMPOSITION

MAÎTRE D'OUVRAGE

ARCHITECTE CONSEIL

PARTICED
 3, Route des Valentons - 33450 SAINT-LOUBES
 Tél : 05 57 97 09 45
 Fax :
 Email : melody.pargue@particed.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OEUVRE VRD

SANCHEZ & CARRE
 Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET
 contact@sanchez-gbe.com
 www.sanchez-gbe.com

LA BREDE
 25 Chemin d'Eryquem
 33552 La Brède
 Tél : 05 57 97 95 95
 Fax : 05 57 97 95 90

ANDERNOS-LES-BAINS
 5 Bis Rue du XI Novembre
 (Place du marché)
 33510 Andernos-les-bains
 Tél : 05 56 26 11 40

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILS VALDREIER GARDIER

SEULS LES PLANS ÉTABLIS EN COULEUR PAR LA DÉNOMINATION DU GROUPE CERTIFIENT LEUR AUTHENTICITÉ.

V. Plan des abords du projet

Cartographie des abords du projet

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périimètre d'étude



0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022



VI. Prises de vues réalisées sur site

Localisation des prises de vues

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre strict du projet

 Localisation des prises de vues



0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022



1



2



3



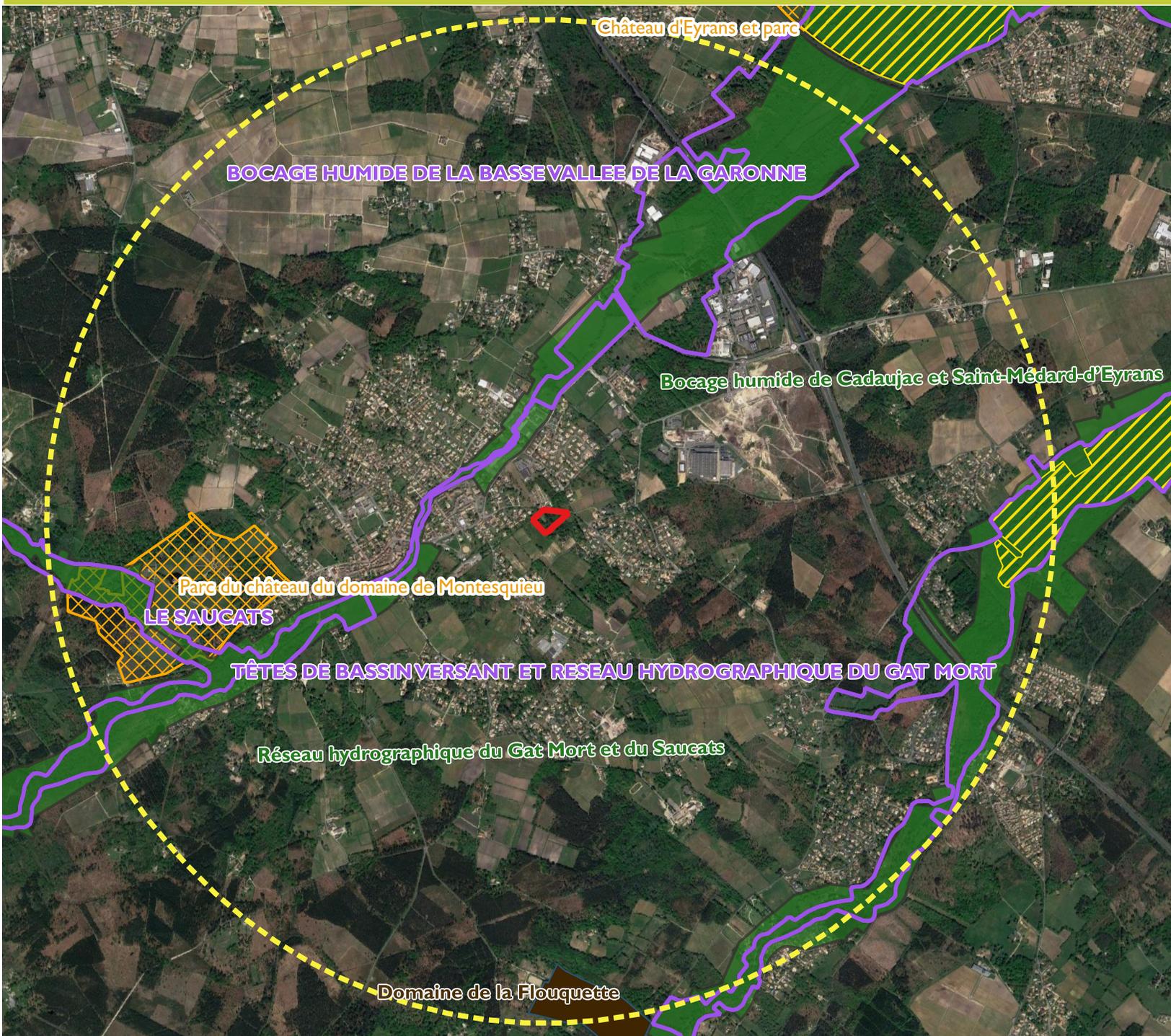
4



VII. Localisation des milieux remarquables les plus proches

Cartographie des milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED



 Périmètre strict

 Tampon de 3 km

Milieux Naturels Remarquables

 Site classé

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 Site Natura 2000
(Directive Oiseaux)

 Site Natura 2000
(Directive Habitats)

 Site inscrit

0 500 1 000 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



VIII. Notice d'incidence environnementale

Notice d' incidence environnementale



Note d'incidence
environnementale

ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

08/02/2022

Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : PARTICED

Commune : LA BREDE

Projet d'aménagement

Avenue du Reys

SOMMAIRE

I.	Etat initial de l'environnement	5
A.	Synthèse du pré-diagnostic écologique.....	5
1.	Périmètres d'études et dates d'inventaire	5
2.	Milieus naturels remarquables.....	6
3.	Les habitats naturels.....	9
4.	La flore.....	12
5.	Synthèse de l'analyse bibliographique	16
6.	Les oiseaux.....	17
7.	Les reptiles et amphibiens.....	22
8.	Les mammifères (hors chiroptères).....	22
9.	Les chiroptères	25
10.	Les insectes.....	25
11.	Bilan des enjeux écologiques.....	26
B.	Synthèse de l'étude hydrogéologique	32
II.	Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	33

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats naturels du périmètre strict.....	13
Planche 2 : Cartographie des habitats naturels du périmètre élargi	14
Planche 3 : Cartographie des habitats de l'avifaune patrimoniale	21
Planche 4 : Cartographie des habitats des mammifères patrimoniaux	23
Planche 5 : Cartographie des habitats de l'herpétofaune patrimoniale	24
Planche 6 : Cartographie des enjeux globaux	29
Planche 7 : Localisation des sondages effectués au sein du périmètre strict et délimitation des zones humides	31
Planche 8 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduction	37

Figures :

Figure 1 : Périmètre d'étude strict et élargi.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Arbres remarquables identifiés sur site (mort à gauche, vivant à droite).....	12
Figure 3 : Zones humides d'importance majeure (à gauche), du SDAGE Adour-Garonne (au milieu), du SAGE Vallée de la Garonne (à droite) ..	Erreur ! Signet non défini.

Tableaux :

Tableau 1 : Liste des milieux naturels remarquables présents dans un rayon de 3 km autour du projet (Source : DREAL et INPN).....	6
Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats	9
Tableau 3 : Synthèse des enjeux écologiques des habitats du périmètre strict et du périmètre élargi.....	10
Tableau 4 : Synthèse de l'analyse bibliographique (Cf : Pré-diagnostic écologique).....	16
Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux.....	17
Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés sur le site	18
Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)	22
Tableau 8 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères)	22
Tableau 9 : Liste des insectes contactés sur site.....	25
Tableau 10 : Synthèse des enjeux écologiques	26
Tableau 11 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet	30
Tableau 12 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement	33

PREAMBULE

La société PARTICED projette la création d'un lotissement de 10 lots au sein de la commune de LA BREDE dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 16 723 m², comprenant dix lots, une voirie interne, un trottoir piéton, des accès aux lots, des places de stationnement, ainsi que des espaces verts communs représentant 16,5% du périmètre.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les enjeux écologiques au droit du site afin de pouvoir y adapter son projet. Pour cela, une délimitation des zones humides floristiques a été menée le 18 août 2021, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore, ainsi qu'une étude hydrogéologique et un diagnostic zones humides pédologiques ont été réalisés le 7 octobre 2021.

La société ENVOLIS a été choisie afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues dans le but de proposer un projet de moindre incidence.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	PARTICED
Adresse	3 Route des Valentons 33 450 SAINT-LOUBES

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS
7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, diagnostic écologique.

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. Synthèse du pré-diagnostic écologique

I. Périmètres d'études et dates d'inventaire

Tableau 1 : Description des aires d'études

Aires	Principales caractéristiques et données récoltées
Périmètre d'étude strict ~1,7 ha	Il s'agit de l'emprise même du projet et des travaux prévus. L'investigation de terrain menée sur ce périmètre est la plus exhaustive possible au vu de la période prospectée : <ul style="list-style-type: none"> Un inventaire des habitats, de la faune et de la flore Un inventaire des zones humides floristiques
Périmètre d'étude élargi ~ 45 ha	Emprise qui tient compte, notamment pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre ne correspond pas à une distance tampon fixe tout autour du projet, mais tient compte de la succession des milieux naturels similaires au projet, des capacités de dispersion des espèces à enjeu identifiées et de la pertinence de prospection. Celui-ci a fait l'objet d'investigations parfois moins détaillées que sur le périmètre précédent et présentent, notamment pour les habitats, des zones plus globales, délimitées grâce au passage sur site, mais également par photo-interprétation des images satellites en cas d'inaccessibilité.
Périmètre d'étude éloigné	Les données récoltées dans ce périmètre sont entièrement issues de la bibliographie. L'étendue du périmètre éloigné, de l'ordre de plusieurs kilomètres, est définie en fonction des données bibliographiques disponibles).

Tableau 2 : Dates des interventions

Date	Intervenant	Météo	Objet de l'inventaire
18/08/2021	Amandine DUROUEIX Chargée d'études écologue	Journée : Nuageux 20°C	Zones humides floristiques
07/10/2021	Clara LEVY BAUDERE Chargée d'études écologue Tom MENDIBOURRE Hydrogéologue	Journée : Eclaircies 15°C Vent : 8 km/h	Habitats, oiseaux, mammifères, insectes, reptiles, amphibiens, arbres remarquables Sondages pédologiques



Tableau 2 : Localisation des aires d'études

1. *Milieux naturels remarquables*

Le périmètre strict du projet n'est pas directement concerné par une zone naturelle remarquable de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé.

Toutefois ce type de zonage est présent autour du site d'étude, dans une zone tampon de 3 km. Ces entités sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des milieux naturels remarquables présents dans un rayon de 3 km autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
Site Natura 2000 Directive Habitats Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats FR7200797	360 m au Nord-Ouest	1 400 ha	Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe Entomofaune : Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Fadet des Laïches, Lucane Cerf-volant, Barbot, Grand Capricorne, Leucorrhine à gros thorax, Écaille chinée Reptiles : Cistude d'Europe Flore : Angélique à fruits variés	Moyenne : Leucorrhine à gros thorax Nulle : pour les mammifères et pour les reptiles	Moyenne : Ecaille chinée, Damier de la Succise Nulle : pour les mammifères, les reptiles, la flore
ZNIEFF Type II Le Saucats FR720030023	450 m au Nord-Ouest	285,78 ha	Mammifères : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Crossope aquatique Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué Reptiles : Vipère aspic Entomofaune : Grand Capricorne, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Aeschne printanière, Agrion de Mercure, Agrion joli, Gomphe vulgaire, Leste des bois, Gomphe à crochets, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire, Rhynchophore brun, Rhynchophore blanc Flore : Laïche tomenteuse, Dorine à feuilles opposées, Œillet magnifique, Rossolis intermédiaire, Gentiane des marais, Néottie nid d'oiseau, Chêne sessile	Forte : Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Agrion joli, Cordulie métallique, Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Vipère aspic	Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Vipère aspic, Chêne sessile Nulle : pour les mammifères, pour les amphibiens et les autres espèces de flore

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
<p>ZNIEFF</p> <p>Type II</p> <p><i>Têtes de Bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort</i></p> <p>FR720030024</p>	2,2 km à l'Est	9 166 ha	<p>Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré</p> <p>Reptiles : Cistude d'Europe, Vipère aspic, Lézard vivipare</p> <p>Entomofaune : Grand capricorne, Cerf-volant, Barbot, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Ecaïlle chinée, Miroir, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois, Aesche printanière, Agrion de Mercure, Agrion joli, Gomphe vulgaire, Leste sauvage, Leste des bois, Leucorrhine à front blanc, Gomphe à crochets, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire</p> <p>Mammifères : Rat d'eau, Loutre d'Europe, Martre des pins, Vison d'Europe, Musaraigne aquatique.</p> <p>Poissons : Anguille d'Europe, Chabot commun, Brochet, Lamproie de rivière, Lamproie marine</p>	<p>Forte : Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré</p> <p>Moyenne : Vipère aspic, Lézard vivipare, Musaraigne aquatique, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Agrion joli, Leste sauvage, Leste des bois, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire</p> <p>Nulle : Pour les poissons et les autres espèces</p>	<p>Moyenne :</p> <p>Vipère aspic, Lézard vivipare, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet</p> <p>Nulle :</p> <p>pour les amphibiens, les poissons et le reste des espèces</p>
<p>ZNIEFF</p> <p>Type II</p> <p><i>Bocage humide de la basse vallée de la Garonne</i></p> <p>FR720001974</p>	1,2 km au Nord-Est	1840 ha	<p>Amphibiens : Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué</p> <p>Entomofaune : Agrion de Mercure</p> <p>Mammifères : Vison d'Europe</p> <p>Flore : Fritillaire damier</p>	<p>Forte : Pélobate cultripède et Pélodyte ponctué</p> <p>Nulle : Mammifère, Entomofaune et flore</p>	<p>Nulle :</p> <p>Pour toutes les espèces</p>

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
ZNIEFF Type I <i>Habitats humides du Gat Mort aval et moyen</i> FR720030076	2,6 km à l'Est	200 ha	Amphibiens : Rainette ibérique, Pélodyte ponctué, Triton marbré Reptiles : Cistude d'Europe Mammifères : Loutre d'Europe Entomofaune : Grand capricorne, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Agrion de Mercure Flore : Safran des prés, Œillet magnifique, Millefeuille aquatique	Forte : Rainette ibérique, Pélodyte ponctué, Triton marbré Moyenne : Grand capricorne, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet Nulle : Cistude d'Europe, Loutre d'Europe,	Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet Assez faible : Grand capricorne Nulle : Amphibiens, Reptile, Mammifère et Flore
Site inscrit <i>Parc du château du domaine de Montesquieu</i> SIN0000161	1,5 km au Sud-Ouest	76 ha	-	-	
Site classé <i>Domaine de la Flouquette</i> SCL0000619	2,6 km au Sud	19 ha	-	-	

Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ils ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

Au vu des habitats présents sur le site et aux alentours (cf. annexe VII), plusieurs espèces sont susceptibles de trouver un habitat propice à leur écologie au sein du périmètre strict et élargi de l'étude. Il s'agit principalement d'Amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte, Rainette ibérique, Triton marbré, Pélodyte ponctué et Pélodrome cultripède) au niveau du périmètre élargi, d'espèce de Reptile (Vipère aspic et Lézard vivipare), de nombreuses espèces d'insectes (Grand Capricorne, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Ecaïlle chinée, Leucorrhine à gros thorax, Agrion joli, Leste sauvage, Leste des bois, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire) et d'espèces de mammifère pour le périmètre élargi (Musaraigne aquatique, Campagnol amphibie).

De manière générale, ces espèces seront peu ou pas impactées par le projet.

2. Les habitats naturels

A l'échelle du périmètre d'étude élargi, on constate plusieurs grands types de milieux :

- Des **zones urbanisées**, caractérisées essentiellement par des habitats pavillonnaires avec jardins privés ;
- En limite Sud et en limite Nord, des **zones boisées** comprenant des forêts mixtes, des chênaies ;
- Des **terres agricoles** encerclant le site projet correspondant à des vignes ;
- Des **milieux ouverts** comprenant des friches et des prairies.

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire des habitats

Indicateurs	Au sein du périmètre strict	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'habitats	5	10	/
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu fort	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu assez fort	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu moyen	2	4	/
Nombre d'habitats à enjeu assez faible	3	2	/
Nombre d'habitats à enjeu faible	/	4	/

Tableau 5 : Synthèse des enjeux écologiques des habitats du périmètre strict et du périmètre élargi

Libellé	Corine Biotope	Eunis	N2000	Rareté locale	Description	Etat de conservation	Enjeu intrinsèque	Inclus dans périmètre strict
Forêt mixte	43	G4	/	CC	Boisement mixte composé essentiellement de Pin maritime et de Chêne pédonculé sur lande buissonnante	Bon	Moyen	
Forêt mixte sur sol nu	43	G4	/	CC	Boisement mixte composé essentiellement de Pin maritime, de Chêne pédonculé, et dans une moindre proportion de Charme, de Noisetier, de Frêne, de Robinier, d'Aubépin, de Prunier et d'Erable, sur un sol nu	Bon	Assez faible	x
Mare	22.1	CI.32	/	AR	La mare est recouverte de lentilles d'eau, une espèce très envahissante mettant en évidence la haute teneur en matière nutritive liée aux activités humaines (nitrates agricoles ...).	Moyen	Moyen	
Lande à genêt	31.2393	F4.263	/	CC	Lande buissonnante à Genêts et Bruyère	Bon	Assez faible	
Prairie fauchée	38.21	E2.21	/	CC	Prairie très récemment fauchée lors de la prospection écologique, en limite Est du périmètre projet	Moyen	Assez faible	x
Chênaie	41.5	GI.8	/	C	Chênaie entretenue composée de chêne pédonculé	Bon	Moyen	
Chênaie éparse	41.5	GI.8	/	C	Ancienne chênaie, composée de chêne pédonculé, qui a été nettoyée, seuls quelques individus ont été maintenus	Bon	Moyen	
Vignes	83.21	II.12	/	CC	Terres agricoles	/	Faible	
Haie	84.1	FI	/	CC	Alignement de Chêne pédonculé	Bon	Assez faible	
Bosquet de Robinier faux-acacia	84.3	GI.C3	/	CC	Plantation d'alignement de Robinier faux-acacia sur sol nu et labouré	Bon	Faible	
Bâtiments	86.1	J1.1	/	CC	Il s'agit de bâtiments résidentiels (maisons, etc.) avec des jardins privés dont la prospection n'a pas pu être réalisée, car ce sont des propriétés privées.	/	Faible	

Libellé	Corine Biotope	Eunis	N2000	Rareté locale	Description	Etat de conservation	Enjeu intrinsèque	Inclus dans périmètre strict
Friche	87.1	II.5	/	C	Friche humide dominée par l' <i>Agrostis stolonifera</i> , et dans une moindre proportion par du Trèfle banc. Présence de détritrus en lisière de forêt et de friche.	Moyen	Moyen	x
Friche dominée par la menthe odorante	87.1	II.6	/	C	Friche humide largement dominée par la menthe odorante	Moyen	Moyen	x
Terre retournée	87.1	J	/	CC	Terre retournée due probablement à des passages d'engins lourds	Mauvais	Faible	
Fossés temporaires	89.22		/	C	Fossés à sec le jour de la prospection écologique (07/10/21), mais profond et laissant penser qu'ils sont en eaux durant l'hiver	Bon	Assez faible	x

3. La flore

Méthodologie employée : La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prises en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (fiores).

Aucune espèce floristique patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée dans l'emprise projet.

Néanmoins, deux arbres remarquables ont été identifiés hors périmètre loti, dont un mort, en limite sud-ouest du projet, et l'autre vivant à l'Est (cf. planche suivante).

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'espèces protégées	/	/	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	/	/	/
Nombre d'arbres remarquables	/	2	Un arbre mort avec des cavités, situé hors périmètre loti, potentiellement favorable au gîte des chiroptères arboricoles
Nombre d'espèces invasives	/	2	Plantation de Robinier faux-acacia au sud du périmètre strict (cf. cartographie des habitats naturels – vue rapprochée) et une dizaine de pieds de Bambou commun à l'est du périmètre strict



Figure 1 : Arbres remarquables identifiés sur site (mort à gauche, vivant à droite)

Tableau 6 : Synthèse de l'inventaire floristique

Cartographie des habitats - Périmètre strict

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre de l'étude

Habitats (Code Corine Biotope)

 38.21 Prairie récemment fauchée

 43 Forêt mixte sur sol nu

 87.1 Friche

 87.1 Friche dominée par la menthe odorante

 89.22 Fossés

Arbre remarquable

 Mort

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022

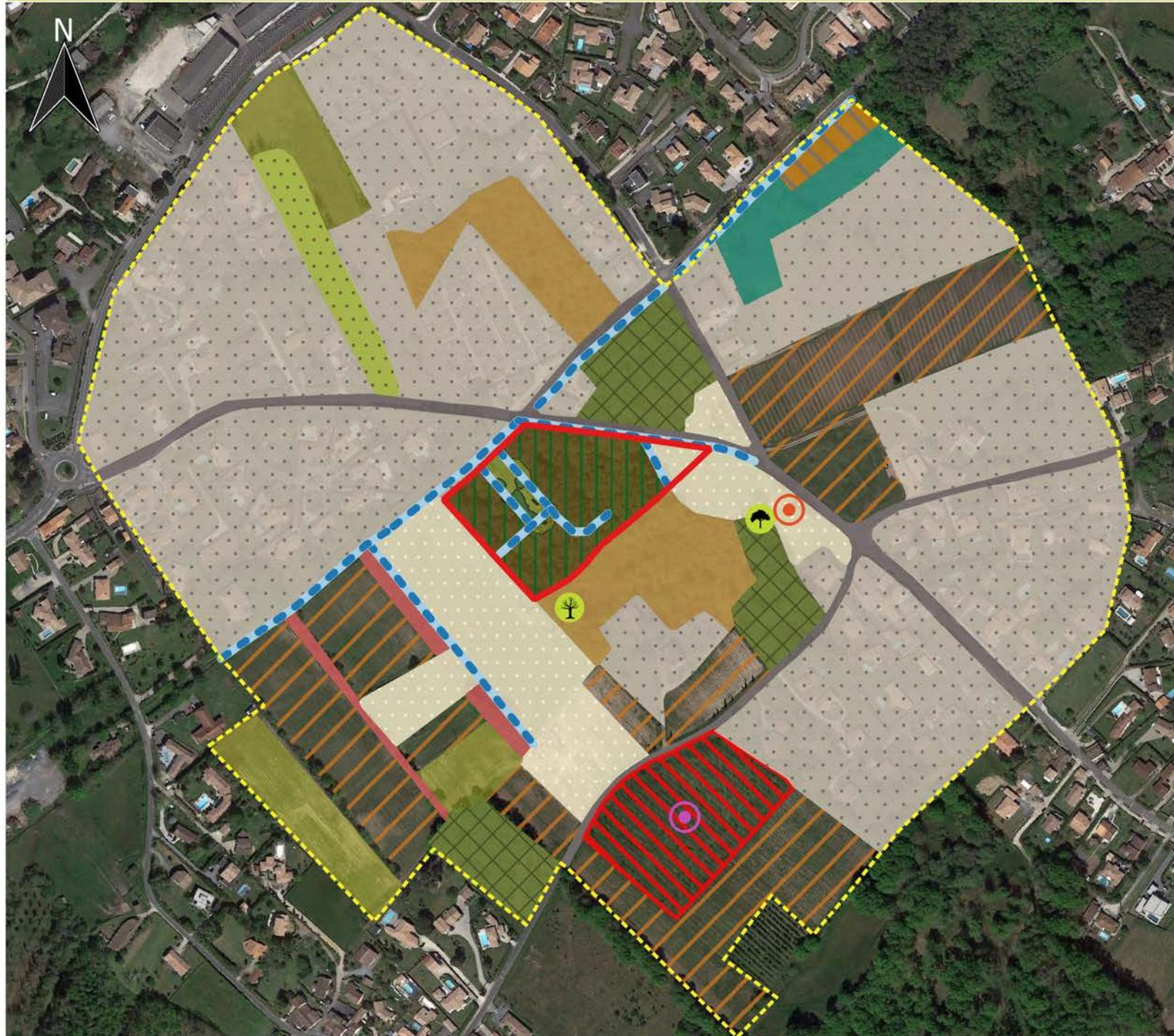


Cartographie des habitats - Périmètre élargi

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

-  Périmètre d'étude élargi
-  Périmètre d'étude strict

Cf. légende complète ci-après



0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



Habitats naturels, semi-naturels et anthropiques (Code Corine Biotope)

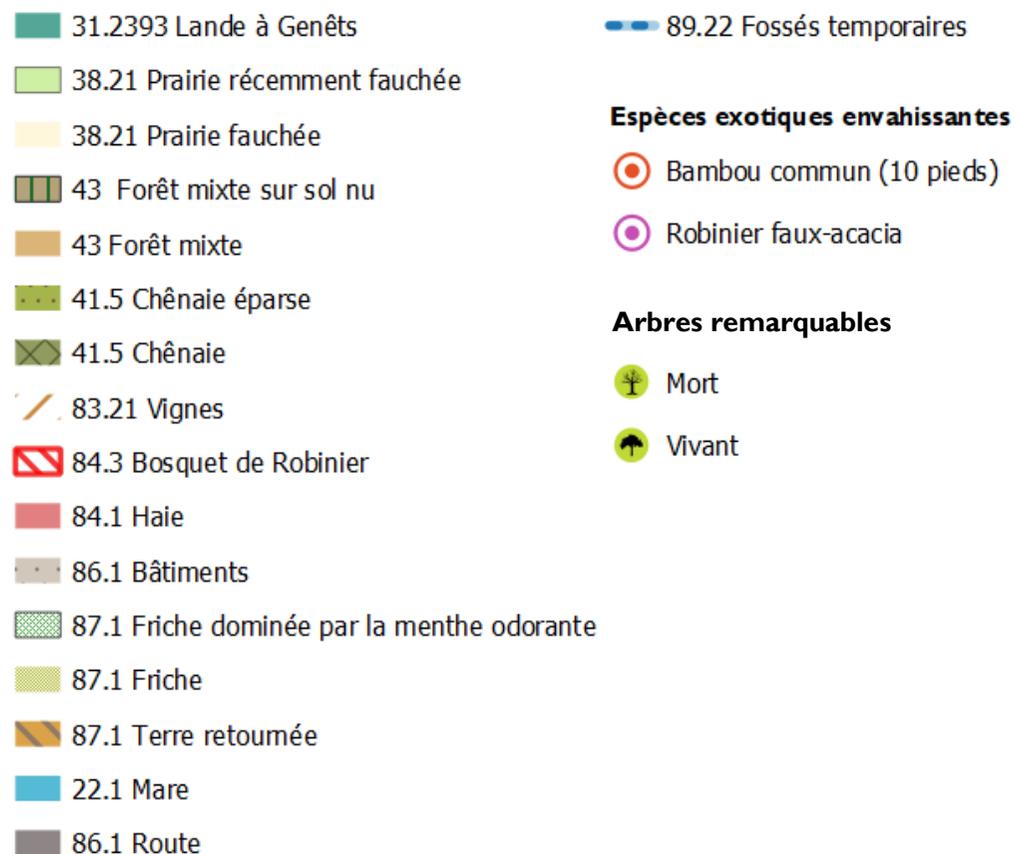


Figure 2 : Légende des habitats du périmètre élargi

4. Synthèse de l'analyse bibliographique

Des recherches bibliographiques avaient été effectuées lors du pré-diagnostic écologique effectué en octobre 2021. La liste des espèces patrimoniales relevées et de leurs enjeux est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Synthèse de l'analyse bibliographique (Cf : Pré-diagnostic écologique)

Nom latin	Nom français	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict		
		Potentialité d'accueil	Habitat concerné	Enjeux	Potentialité d'accueil	Habitat concerné	Enjeux
Avifaune							
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Forte	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Moyen	Forte	Forêt mixte	Moyen
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Forte	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Moyen	Forte	Forêt mixte	Moyen
Mammifères							
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Moyenne	Chênaie, Jardins boisés, forêt mixte	Assez faible	Moyenne	Forêt mixte	Assez faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Moyenne	Haie, jardins boisés ou semi-boisés	Assez faible	Faible	Forêt mixte, prairie fauchée	Faible
Amphibiens							
Forêt mixte	Rainette verte	Forte	Fossés, Mare et boisements	Fort	Moyenne	Forêt mixte	Fort
<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique	Forte	Fossés, Mare et boisements	Assez fort	Moyenne	Forêt mixte	Assez fort
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Forte	Fossés, Mare et boisements	Assez fort	Moyenne	Forêt mixte et friche humide	Assez fort

5. Les oiseaux

Méthodologie employée : L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des IPA (points d'écoute), des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles).

Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	7	13	/
Nombre d'espèces protégées	5	8	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	/	/	Espèces au statut autre que LC
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	10	11	Au minimum enjeux assez faible

A noter que l'Aigrette garzette a été aperçu en vol. Ainsi, aucun indice de nidification n'a été relevé sur le site d'étude. De plus, au vu des habitats du site projet et du projet de construction envisagé, les impacts résiduels sur cette espèce sont faibles (CF tableaux des incidences)

Tableau 9 : Liste des oiseaux contactés sur le site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An. I	/	Art. 3	LC	PC	Cours d'eau libre, douce ou saumâtre	Fort	/	T	Moyen	/	T	/	Moyen
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Lande à genêts, Terre battue	Npo	Faible	Friche, Prairie fauchée	Npo	LC	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec cavités pour nicher (arbres, bâtiments)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC	C	Landes, fourrés, friches, boisements...	Faible	Lande à genêts	Npo	Faible	Friche, Prairie fauchée	Npo	LC	Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	/	/	Art. 4	LC	PC	Vastes plans d'eau avec réservoirs	Moyen	/	T	Assez faible	/	T	/	Assez faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	CC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisement et parcs arborés, feuillus avec cavités	Assez faible	Forêt mixte, Chênaie, Chênaie éparse	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	CC	Anthropique (bâtiments surtout)	Assez faible	Bâti et jardins	Npo	Assez faible	/	T	/	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements	Assez faible	Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC	C	Habitats boisés divers (naturels ou anthropiques)	Assez faible	Jardins, forêt mixte et chênaie	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	CC	Milieus ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	/	T	/	Négligeable
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	CC	Milieus ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	Friche et prairie	Npo	LC	Faible

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements, haies, parcs arborés, bocage etc.	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge queue noir	/	/	Art. 3	LC	CC	Milieux ouverts avec peu de végétation, zones bâties	Assez faible	Bâti et jardins	Npo	Assez faible	Friche	Npo	LC	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	CC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Faible	Jardins, haie	Npo	Faible	/	T	/	Négligeable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible

Habitats de l'avifaune patrimoniale

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périimètre élargi

 Périimètre strict

Habitats des espèces d'oiseaux patrimoniales

 Boisements favorables au Serin cini

 Boisements et haies favorables au Chardonneret élégant

0 50 100 m




Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022



6. *Les reptiles et amphibiens*

Méthodologie employée : L'inventaire des reptiles s'est effectué principalement le long des écotones (lisières de transition entre un habitat fermé/semi-ouvert et un habitat ouvert). Les recherches ont été diurnes afin de localiser les adultes. Aucune espèce n'a été contactée sur site. Cependant, la présence des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie au sein du périmètre élargi est probable en raison de la potentialité d'accueil des habitats (fossés et mare). En revanche, les fossés situés au sein du périmètre strict ne leurs sont pas favorables. La planche ci-après illustre les habitats favorables à cette espèce.

7. *Les mammifères (hors chiroptères)*

Méthodologie employée : L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus.

Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Indicateurs	Au sein du périmètre d'étude strict	Au sein du périmètre d'étude élargi (en dehors du projet)	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	2	/	Observation de restes alimentaires et d'empreintes
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'espèces protégées	1	/	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	/	/	/
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	1	/	Enjeu assez faible

Tableau 11 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Périmètre élargi (en dehors du projet)		Périmètre strict	
							Habitat concerné	Enjeux	Habitat concerné	Enjeux
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	Jardins, haies, chânaie, forêt mixte	Assez faible	Forêt mixte	Assez faible
Sus scrofa	Sanglier	/	/	/	LC	Boisements	Chânaie et forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible

Habitats des mammifères patrimoniaux

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre élargi

 Périmètre strict

 Point de contact avec l'Ecureuil
roux

Habitat des espèces de mammifères patrimoniaux

 Boisements favorables à l'Ecureuil
roux

 Jardins boisés, semi-boisés et haies
favorables à l'Hérisson d'Europe

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



Habitats de l'herpétofaune patrimoniale

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre élargi

 Périmètre strict

Habitats de l'herpétofaune

 Fossés et mare
favorables à l'écologie du
Triton marbré, de la Rainette
verte et de la Rainette ibérique

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 03/02/2022



8. Les chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. Au sein de l'emprise projet, 2 arbres remarquables ont été repérés (cf. planche 2). L'un d'entre eux se situe sur le site même et l'autre au niveau du périmètre élargi. Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques. Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes). Ces arbres sont susceptibles de servir de gîte aux chiroptères.

9. Les insectes

Méthodologie employée : Les coléoptères saproxyliques ont été activement recherchés via les traces qu'ils laissent sur les arbres qu'ils utilisent comme habitat.

Tableau 12 : Liste des insectes contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Périmètre élargi (en dehors du projet)		Périmètre strict	
								Habitat concerné	Enjeu	Habitat concerné	Enjeu
Lépidoptères											
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	/	/	/	LC	LC	Bois, parcs et jardins	Jardins, chênaie, forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible
<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pèlargonium	/	/	/	NA	NA	Jardins, parcs, habitats ouverts variés	Jardins et lande à genêts	Faible	Prairie fauchée, friches	Faible
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/	LC	LC	Pelouses sèches	Jardins	Faible	-	Nulle
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	Varié, pratiquement tous les types d'habitats (surtout friches)	Tous les habitats	Faible	Friche et friche dominée par la menthe odorante	Faible
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	/	/	/	LC	LC	Prairies et clairières	-	Nulle	Prairie fauchée	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Piérade du chou	/	/	/	LC	LC	Habitats ouverts variés	Lande à genêts	Faible	Prairie fauchée et friches	Faible
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC	Haie, clairière, lisière	Haie	Faible	Lisière forestière	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	Bois de feuillus, mixtes ou de conifères, abords de cours d'eau	Chênaie, forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC	Lisière et clairières des bois, prairies, vergers, parcs et jardins	Jardins, chênaie, forêt mixte	Faible	Prairie fauchée, Forêt mixte	Faible

Des traces d'insectes saproxylophages ont été détectées sur les arbres morts, mais leur identification a été impossible.

10. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques au droit de l'emprise projet peuvent se synthétiser au sein du tableau suivant. La mare a été classée comme enjeu fort puisqu'elle est favorable à l'espèce d'amphibien mise en exergue par les recherches bibliographiques (Salamandre tachetée). Parmi les autres espèces recensées dans la bibliographie, il y a cinq espèces patrimoniales d'avifaunes forestières : le Chardonneret élégant, le Milan noir, le Roitelet huppé, le Serin cini et le Verdier d'Europe. C'est pourquoi les habitats forestiers ont un enjeu moyen. Également, les habitats humides relevés par l'étude ZH précédemment effectuée sont aussi à enjeu moyen (friche, friche dominée par la menthe odorante et la prairie fauchée). Enfin, les haies, situées à l'ouest du périmètre élargi, sont susceptibles d'abriter une espèce de mammifère patrimoniale relevée par les recherches bibliographiques (Le Hérisson d'Europe).

Tableau 13 : Synthèse des enjeux écologiques

		Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Périmètre strict	38.21 Prairie fauchée	Assez faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
	43. Forêt mixte sur sol nu	Assez faible	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i>	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	87.1 Friche	Moyen	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	87.1 Friche dominée par la menthe odorante	Moyen	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	89.22 Fossés temporaires	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Périmètre élargi	22.1 Mare	Moyen	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Fort
	31.2393 Lande à genêts	Assez faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Assez faible
	41.5 Chênaie	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	41.5 Chênaie éparse	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	43. Forêt mixte	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	83.21 Vignes	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible
	84.1 Haie	Assez faible	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> + 7 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	84.3 Bosquet de Robinier faux-acacia	Faible	Faible	Assez faible <i>Pic vert</i> <i>Pic épeiche</i> <i>Pouillot véloce</i> <i>Troglodyte mignon</i> + 6 espèces	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Assez faible

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
86.I Bâtiments	Faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>
87.I Terre retournée	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
89.22 Fossés temporaires	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Fort* <i>Rainette verte*</i> + 2 espèces à enjeu assez fort	Faible	Fort

* Espèce recensée uniquement dans la bibliographie

Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre élargi

 Périmètre strict

Enjeux

 Enjeu fort : La mare et fossés favorables au Triton marbré, à la Rainette verte et à la Rainette ibérique

 Enjeu moyen : Habitats boisés favorables à l'écologie du Chardonneret élégant, Serin cini ; Les habitats humides relevés lors de l'étude ZH

 Enjeu assez faible : Haies, favorables à l'herisson d'Europe

 Faible

 Assez fort : arbre remarquable mort

 Assez fort : arbre remarquable vivant

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022



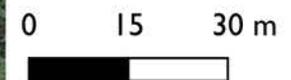
Tableau 14 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet

Habitat		38.21 Prairie récemment fauchée	43 Forêt mixte sur sol nu	87.1 Friche	87.1 Friche dominée par de la menthe odorante	89.22 Fossés temporaires
Cotation d'après l'arrêté du 24 juin 2008		P	P	P	P	non
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Strate arborée		0%	100%	5%	0%	
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima					
Pin maritime	Pinus pinaster	30%				
Chêne pédonculé	Quercus robur	45%				
Strate herbacée		100%	0%	100%	100%	
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera					
Menthe odorante	Mentha suaveolens				95%	
Houlque laineuse	Holcus lanatus	50%				
Habitat caractéristique d'une zone humide floristique		non	non	oui	oui	non

Zones humides et localisation des investigations pédologiques

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

- ▭ Périmètre d'étude
- ◆ Tests de perméabilité
- Sondages
- Zones humides floristiques (1 553 m²)
- 89.22 Fossés temporaires



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 08/02/2022



B. Synthèse de l'étude hydrogéologique

Une étude hydrogéologique a été menée en octobre 2021. Sept sondages à la pelle mécanique, ainsi que quatre tests de perméabilité ont été effectués au sein de l'emprise strict du projet (fig. 4).

Les sondages effectués ont mis en évidence des sols globalement homogènes sur la zone d'étude. On retrouve :

- Sur les 5 à 10 premiers centimètres, des horizons de terre végétale ;
- Jusqu'à une profondeur de 0,35 à 0,6 m/TN, des horizons principalement sableux, gris à bruns ;
- Enfin, des horizons argileux jusqu'à la fin des sondages, avec pour certains une fraction sableuse et des éléments grossiers calcaires. Une matrice calcaire poudreuse est présente, intercalée dans ces argiles.

Seul le sondage S6 se distingue : il a été levé en zone topographique haute, sur la butte présente en limite est de la parcelle. Il se caractérise par la présence d'un horizon sablo-graveleux en surface.

D'un point de vue hydrogéologique, la nappe n'a pas été interceptée lors des investigations réalisées en période représentative des basses eaux. Toutefois, les traces d'oxydation relevées indiquent que la nappe est susceptible de remonter sur l'intégralité du terrain (excepté S6) à de faibles profondeurs, de l'ordre de **0,3 à 0,6 m/TN**. La nappe constitue donc une **contrainte forte** dans le cadre de ces projets d'aménagement.

Un bassin versant supplémentaire est susceptible d'être intercepté par le projet : il s'agit de la prairie au nord-est de la zone d'étude, dont la pente est orientée vers celle-ci. Sa superficie est de l'ordre de 3000 m².

Concernant le réseau hydrographique local, deux principaux fossés (qui avaient été identifiés lors du diagnostic des zones humides floristiques) sont présents, à l'ouest et au nord de la parcelle le long de l'Avenue du Reys (et s'écoulant vers le nord-ouest). Des fossés secondaires plus ou moins dessinés ont également été repérés au sein de la parcelle. Aucun n'était en eau le jour des investigations.

Enfin, les perméabilités mesurées sont hétérogènes, **de modérées à très bonnes**. Deux valeurs extrêmes ont été mesurées, au niveau de S4 (perméabilité très bonne de 271 mm/h) et S1 (perméabilité modérée, de 22 mm/h). Enfin, au niveau de I3 et I4, les perméabilités sont similaires, de l'ordre d'une centaine de mm/h.

L'enjeu lié à la vulnérabilité de la nappe est donc **fort**.

Enfin, Le critère pédologique n'a pas permis de mettre en évidence de profil caractéristique de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abatement des mesures correctives
Habitats : enjeux FAIBLE à MOYEN	Moyenne : imperméabilisation et altération d'une partie de ces habitats à l'échelle locale	Préservation sur les espaces verts communs d'un maximum de sujets feuillus et matures existants	Création d'une bande de recul végétalisée de 10 m de large en bordure de l'avenue du Reys Création d'une lisière plantée sur une largeur de 10 m au minimum en limite sud-ouest faisant zone tampon paysagère arbustive entretenue entre les futures constructions et la zone agricole : bande végétalisée, paysagée, composée d'arbres et de haies de bourrage En limite sud-est du site : Maintien d'une interface soignée débroussaillée, respectueuse du site existant et prenant en compte le risque de feu de forêt, largeur 10 m	Faibles : destruction/altération d'habitats à enjeux moyens, mais communs à l'échelle locale et régionale
Flore : enjeux FAIBLE, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur l'emprise projet	Faibles : destruction ou altération d'espèces floristiques communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant	Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes	Mesures de réduction identiques à celle-ci-dessus (Habitats)	Nulles

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Faune : enjeux ASSEZ FAIBLE à MOYEN, présence de dix espèces à enjeux assez faible</p>	<p>Moyenne : destruction ou altération d'habitat favorable au Chardonneret élégant, au Roitelet huppé, au Milan noir, au Serin cini, au Verdier d'Europe et à l'Ecureuil roux</p> <p>Destruction d'individus (nichées, juvéniles) possible lors de la phase chantier</p> <p>Dérangement lors de la phase chantier (bruit, poussières, odeurs)</p>	<p>Conservation d'un maximum de sujets feuillus et matures existants</p>	<p>Bande d'inconstructibilité au niveau des fossés</p> <p>Défrichage réalisé entre octobre et février, en dehors des périodes de reproduction de la faune (pas de destruction d'individus peu mobiles) et de manière à laisser la faune fuir vers les milieux naturels attenants</p> <p>Mise en place d'éclairages publics dont le rayonnement est orienté vers le sol et réduction de la période d'éclairage nocturne</p> <p>Respect des mesures relatives à la phase chantier : pas de dépôt ou déversement de substances polluantes dans les fossés</p> <p>Absence de dépôt prolongé de gravats en phase chantier afin d'éviter d'attirer les reptiles</p>	<p>Faibles</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Vulnérabilité de la nappe : Enjeux Assez faible : Vulnérabilité forte liée à la perméabilité du sol pour la nappe superficielle (entre 0,30 et 0,60 m/TN), mais celle-ci est peu étendue.</p> <p>Vulnérabilité faible pour la nappe semi-profonde et profonde, couche imperméable argileuse</p>	<p>Moyennes : dépôt de produits polluants au sol rentrant en contact avec les eaux superficielles.</p> <p>Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux.</p> <p>Déversement pendant la phase chantier.</p>	<p>Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront être confinés au sein d'aires étanches.</p> <p>Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires.</p>	<p>Mise en place de mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales afin de gérer de manière qualitative et quantitative les rejets vers le milieu naturel.</p>	<p>Assez faible</p>
<p>Gestion hydraulique des eaux pluviales : MOYENS liés à la faible profondeur de nappe</p>	<p>L'imperméabilisation partielle des sols favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diminution des temps de concentration des terrains - La création d'un débit de pointe aux exutoires, - La création du volume d'eau de ruissellement aux exutoires <p>L'imperméabilisation partielle des sols empêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La recharge partielle de la nappe. 	<p>Evitement de l'imperméabilisation sur les places de stationnement (utilisation de dalles engazonnées)</p>	<p>Création d'un ou de plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée (diorite 40/70). Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au sud-ouest du lotissement à débit régulé (3 l/s/ha)</p> <p>Le traitement des eaux potables sur les lots se réalise à la parcelle par infiltration.</p>	<p>Négligeable</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Risque incendie : Risque assez faible</p>	<p>La commune de La Brède n'est pas concernée par un PPRIF. Toutefois, la présence du boisement au Sud pourrait représenter un danger</p>	<p>-</p>	<p>Un poteau incendie existe le long de l'avenue du Reys à 200m environ de l'entrée du lotissement.</p> <p>De plus, un poteau incendie sera créé au sein du lotissement. L'implantation sera réalisée en concertation avec le SDIS de la Brède.</p> <p>Une piste DFCI de 6 mètres sera réalisée sur le pourtour sud-est et sud-ouest du périmètre strict.</p> <p>Une bande de débroussaillage de 50 m sera réalisée au niveau des boisements en continuité : au sud-est et au nord.</p>	<p>Faible</p>
<p>Zones humides : MOYENS lié à la superficie de la zone humide</p>	<p>Destruction d'une zone humide de 1553m²</p>	<p>-</p>	<p>Remplacement d'habitats qualifiés en mauvais état de conservation pour des habitats en bon état de conservation via la création d'une lisière plantée de 10m minimum de large.</p>	<p>Faible habitats de zones humides en mauvais ou moyen état de conservation</p>

Cartographie des mesures d'évitement et de réduction

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre du projet

Mesures d'évitement et de réduction

 Sens du défrichement à privilégier

 Piste DFCI

 Poteau incendie existant

 Poteau incendie à créer

 Bande de débroussaillage de 50m

 Arbres conservés

 Recul végétalisé prévu par l'O.A.P.

 Zone tampon paysagère de 10 mètres minimum

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 04/02/2022



Annexe I

–

Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux

DH : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An.I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

DO : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An.I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Det. ZNIEFF (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.**Conv. Berne** : Convention de Berne

- **An.I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

PN : Protection nationaleFlore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3** : Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

PR : Protection régionale

LR AQ : Liste rouge Aquitaine

LR F : Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

LR E : Liste rouge européenne

LR M : Liste rouge mondiale

- **EX** : éteinte au niveau mondial
- **EW** : éteinte à l'état sauvage
- **RE** : disparue au niveau régional

- **CR** : en danger critique
- **EN** : en danger
- **VU** : vulnérable
- **NT** : quasi-menacée
- **LC** : préoccupation mineure
- **DD** : données insuffisantes
- **NA** : non applicable
- **NE** : non évaluée

LR domaine subméditerranéen aquitain : Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAUT, 2004)

- **1** : Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2** : Espèce fortement menacée d'extinction
- **3** : Espèce menacée, à surveiller
- **4** : Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

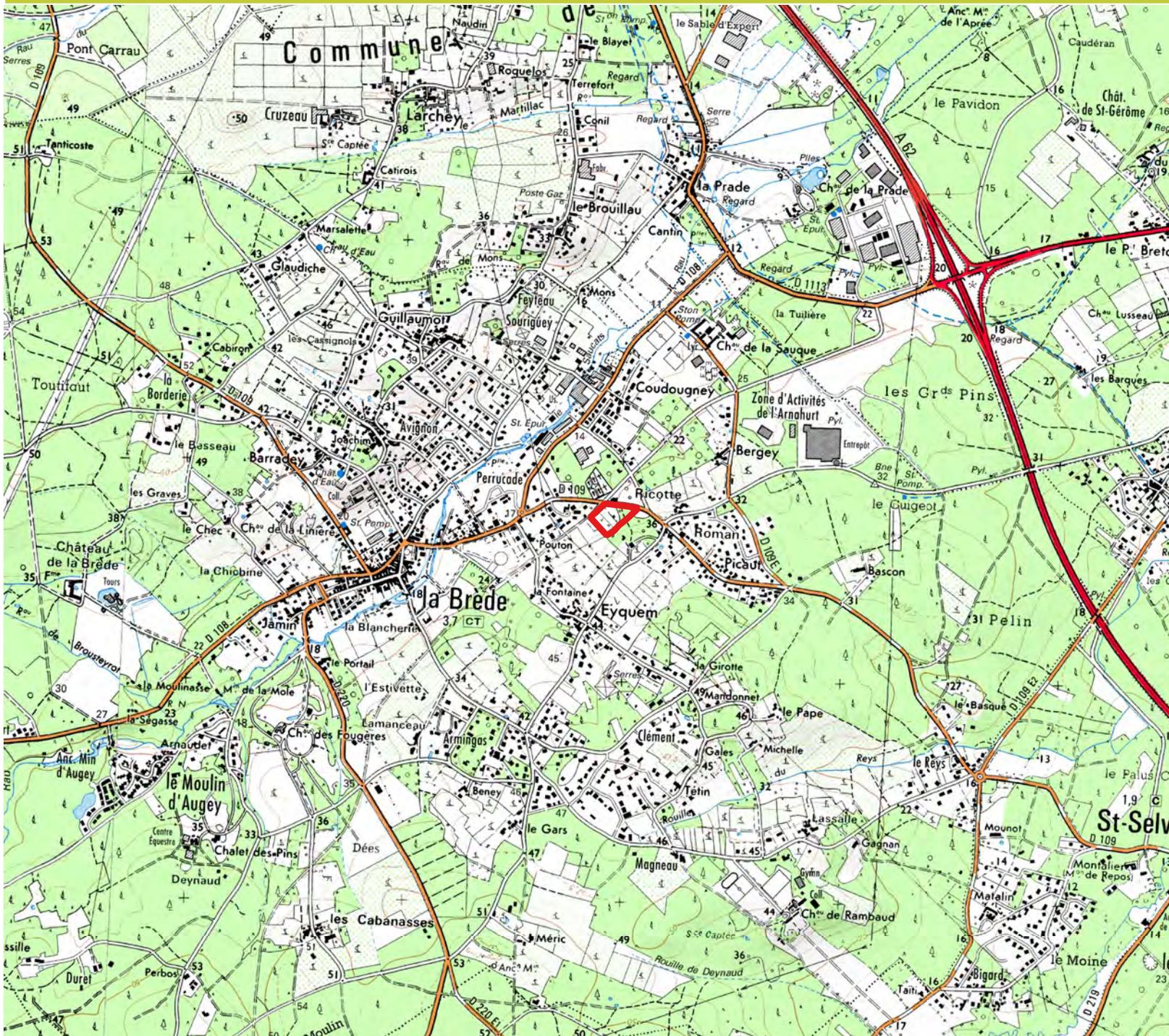
Indices de rareté :

- **E** : Exceptionnel
- **RR** : Très rare
- **R** : Rare
- **AR** : Assez rare
- **PC** : Peu commun
- **AC** : Assez commun
- **C** : Commun
- **CC** : Très commun

Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre d'étude



0 500 1 000 m



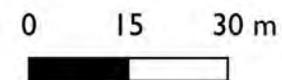
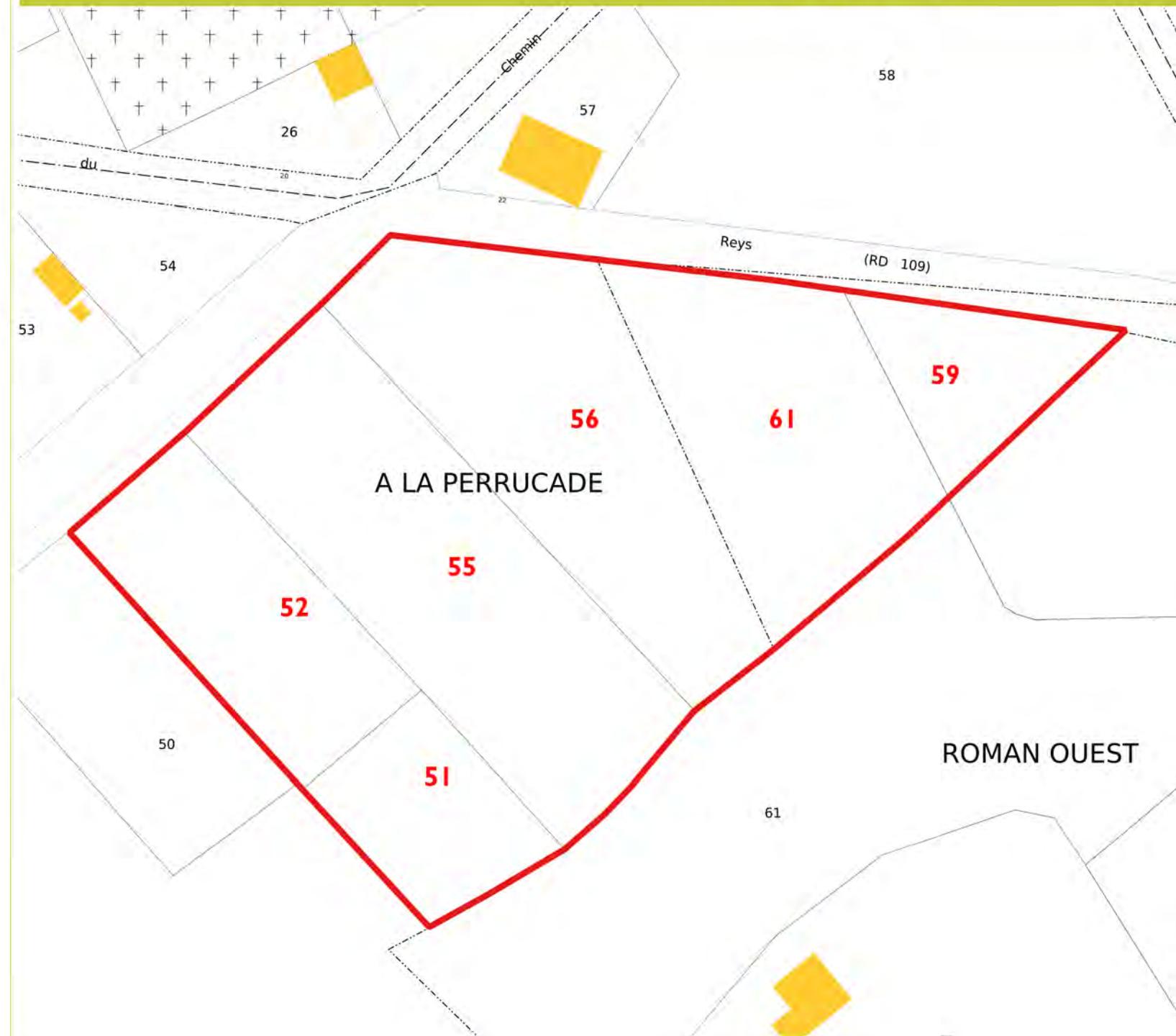
Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022



Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

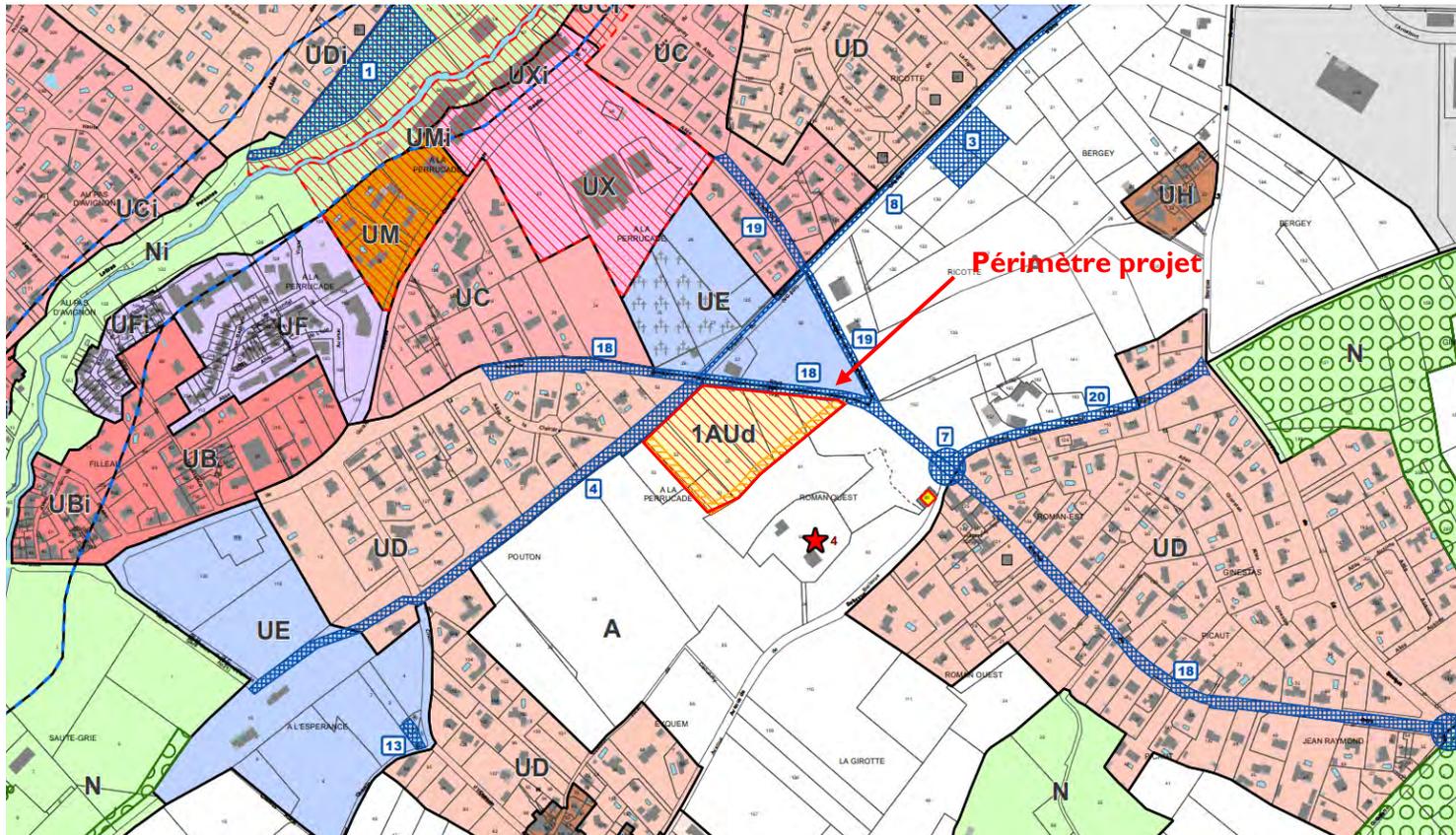
 Périmètre d'étude



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022

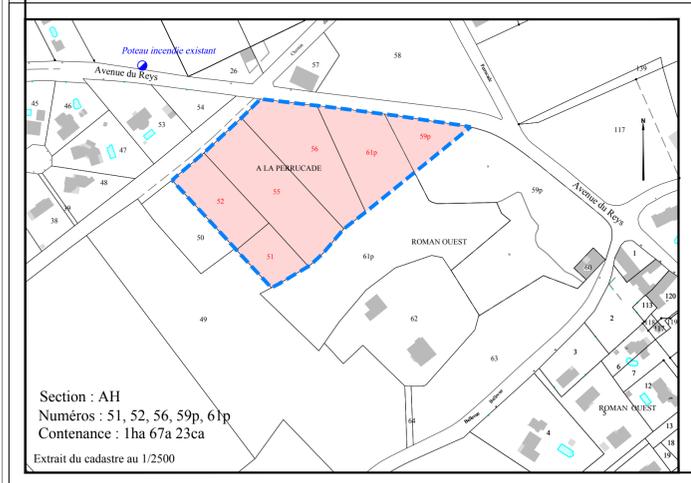
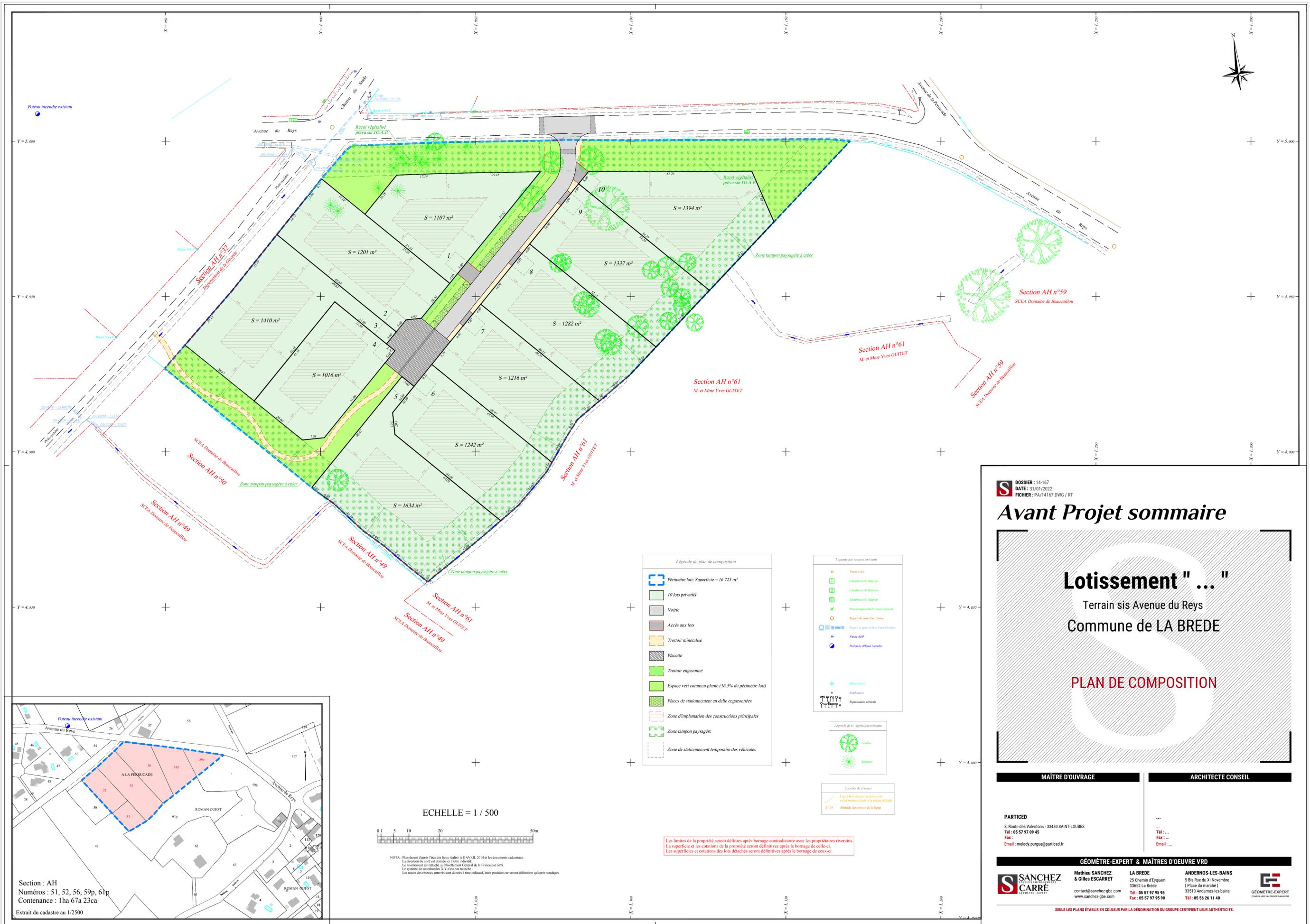


EXTRAIT DU PLU – COMMUNE DE LA BREDE



Légende

UA / UAi	UY	Emplacement réservé	Element architectural isolé à protéger	Construction récente ou en cours
UB / UBi	1AUb / 1AUd / 1AUm / 1AUmi / 1AUp	Espace boisé classé à conserver ou à créer	Elément hydraulique à protéger	Cours d'eau, étang, lac
UC / UCi	A	Zone tampon paysagère à créer	Construction agricole autorisée à changer de destination	Piscine
UD / UDi	Ac	Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation	Limite de commune	Cimetière
UE	N / Ni	Alignement identifié en Espace Boisé Classé	Parcellaire	
UF / UF1	Nmi	Recul	Subdivision fiscale	
UH	Nc	Cheminement piétonnier	Bâti dur	
UM / UMi	Ng	Lit majeur du Saucats	Bâti léger	
UP / UPi	Ns			
UX / UXi				



Section : AH
 Numéros : 51, 52, 56, 59p, 61p
 Contenance : 1ha 67a 23ca
 Extrait du cadastre au 1/2500

ECHELLE = 1 / 500



NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé le 8 AVRIL 2014 et les documents cadastraux.
 La direction du nord est donnée ici à titre indicatif.
 Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.
 Le système de coordonnées X,Y, est en pas métrique.
 Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif, leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

Légende du plan de composition

- Périmètre lots; Superficie = 16 723 m²
- 10 lots privés
- Voie
- Accès aux lots
- Trottoir minéralisé
- Placette
- Trottoir engazonné
- Espace vert commun planté (16.5% du périmètre loti)
- Places de stationnement en dalle engazonnées
- Zone d'implantation des constructions principales
- Zone tampon paysagère
- Zone de stationnement temporaire des véhicules

Légende des réseaux existants

- Vase G.I.E.F.
- Chambre L.T.T. Tôleaux
- Chambre L.T.T. Tôleaux
- Chambre L.T.T. Tôleaux
- Puits support de réseau Tôleaux
- Regard de visite Eau Chaud
- Regard et puits avoies Eau Pluviale
- Vase A.P.P.
- Puits d'effluent incendie

Légende de la végétation existante

- Fraiseux
- Arbustes

Courbes de niveaux

- Ligne fermée par les points de nivellement situés à la même altitude
- 21.25 Altitude des points de la ligne

Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.
 La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.
 Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.

DOSSIER : 14-167
 DATE : 31/01/2022
 FICHER : PA/14167.DWG / RT

Avant Projet sommaire

Lotissement " ... "

Terrain sis Avenue du Reys
 Commune de LA BREDE

PLAN DE COMPOSITION

MAÎTRE D'OUVRAGE

ARCHITECTE CONSEIL

PARTICED
 3, Route des Valentins - 33450 SAINT-LOUBES
 Tél : 05 57 97 09 45
 Fax : ...
 Email : melody.pargue@particed.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT & MAÎTRES D'OUVRAGE VRD

SANCHEZ & GILLES ESCARRET
 contact@sanchez-gbe.com
 www.sanchez-gbe.com

LA BREDE
 25 Chemin d'Eryquem
 33552 La Brède
 Tél : 05 57 97 95 95
 Fax : 05 57 97 95 90

ANDERNOS-LES-BAINS
 5 Bis Rue du XI Novembre
 (Place du marché)
 33510 Andernos-les-bains
 Tél : 05 56 26 11 40

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILS VALOISIER SARL

SEULS LES PLANS ÉTABLIS EN COULEUR PAR LA DÉNOMINATION DU GROUPE CERTIFIENT LEUR AUTHENTICITÉ.

Cartographie des abords du projet

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre d'étude



0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/02/2022



Localisation des prises de vues

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre strict du projet

 Localisation des prises de vues



0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022



1



2



3



4



Cartographie des milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre strict

 Tampon de 3 km

Milieux Naturels Remarquables

 Site classé

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 Site Natura 2000
(Directive Oiseaux)

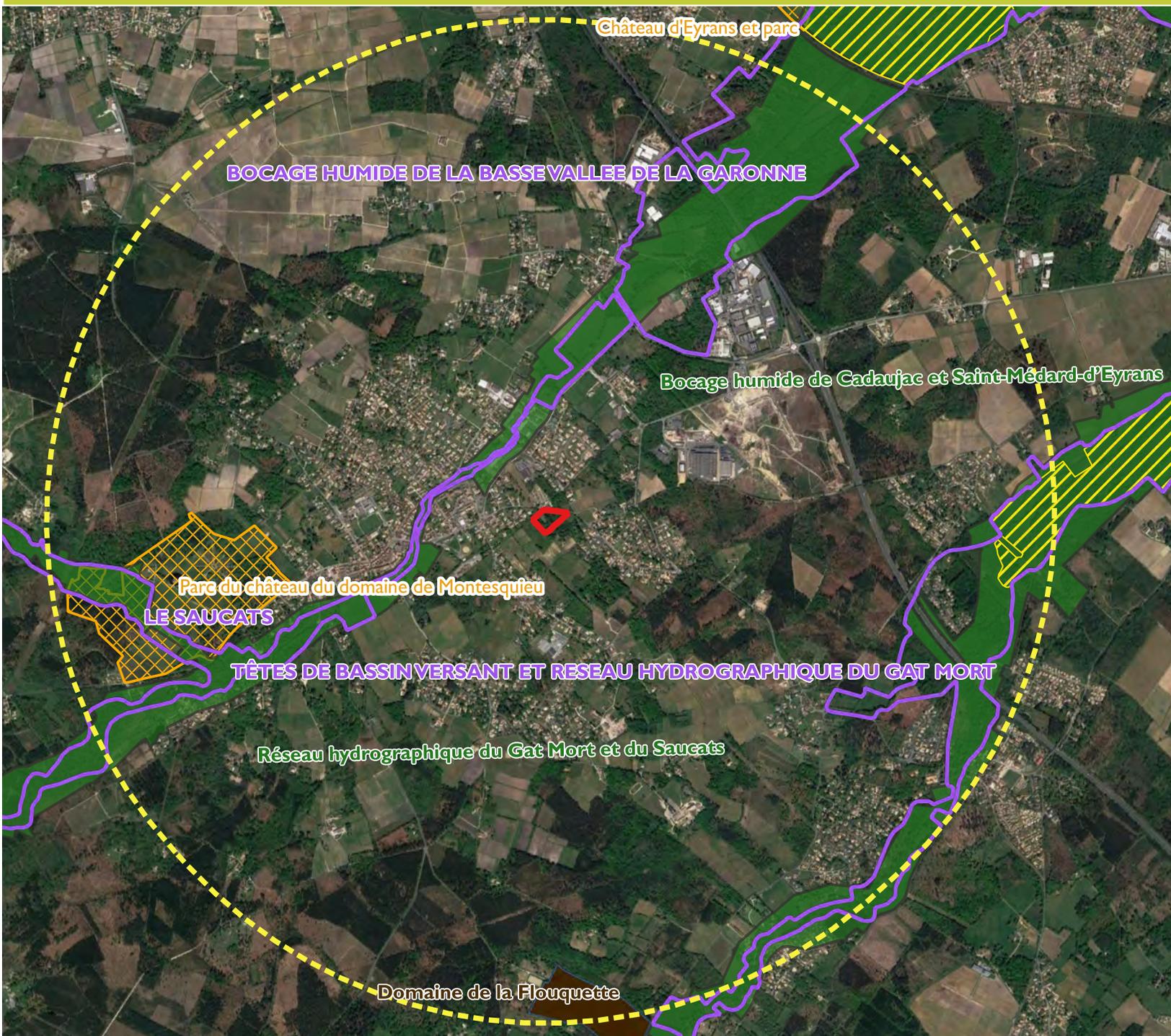
 Site Natura 2000
(Directive Habitats)

 Site inscrit

0 500 1 000 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



Notice d' incidence environnementale



08/02/2022

Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : PARTICED

Commune : LA BREDE

Projet d'aménagement

Avenue du Reys

ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

SOMMAIRE

I.	Etat initial de l'environnement	5
A.	Synthèse du pré-diagnostic écologique.....	5
1.	Périmètres d'études et dates d'inventaire	5
2.	Milieus naturels remarquables.....	6
3.	Les habitats naturels.....	9
4.	La flore.....	12
5.	Synthèse de l'analyse bibliographique	16
6.	Les oiseaux.....	17
7.	Les reptiles et amphibiens.....	22
8.	Les mammifères (hors chiroptères).....	22
9.	Les chiroptères	25
10.	Les insectes.....	25
11.	Bilan des enjeux écologiques.....	26
B.	Synthèse de l'étude hydrogéologique	32
II.	Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	33

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats naturels du périmètre strict.....	13
Planche 2 : Cartographie des habitats naturels du périmètre élargi	14
Planche 3 : Cartographie des habitats de l'avifaune patrimoniale	21
Planche 4 : Cartographie des habitats des mammifères patrimoniaux	23
Planche 5 : Cartographie des habitats de l'herpétofaune patrimoniale	24
Planche 6 : Cartographie des enjeux globaux	29
Planche 7 : Localisation des sondages effectués au sein du périmètre strict et délimitation des zones humides	31
Planche 8 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduction	37

Figures :

Figure 1 : Périmètre d'étude strict et élargi.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Arbres remarquables identifiés sur site (mort à gauche, vivant à droite).....	12
Figure 3 : Zones humides d'importance majeure (à gauche), du SDAGE Adour-Garonne (au milieu), du SAGE Vallée de la Garonne (à droite) ..	Erreur ! Signet non défini.

Tableaux :

Tableau 1 : Liste des milieux naturels remarquables présents dans un rayon de 3 km autour du projet (Source : DREAL et INPN).....	6
Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats	9
Tableau 3 : Synthèse des enjeux écologiques des habitats du périmètre strict et du périmètre élargi.....	10
Tableau 4 : Synthèse de l'analyse bibliographique (Cf : Pré-diagnostic écologique).....	16
Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux.....	17
Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés sur le site	18
Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)	22
Tableau 8 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères)	22
Tableau 9 : Liste des insectes contactés sur site.....	25
Tableau 10 : Synthèse des enjeux écologiques	26
Tableau 11 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet	30
Tableau 12 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement	33

PREAMBULE

La société PARTICED projette la création d'un lotissement de 10 lots au sein de la commune de LA BREDE dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 16 723 m², comprenant dix lots, une voirie interne, un trottoir piéton, des accès aux lots, des places de stationnement, ainsi que des espaces verts communs représentant 16,5% du périmètre.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les enjeux écologiques au droit du site afin de pouvoir y adapter son projet. Pour cela, une délimitation des zones humides floristiques a été menée le 18 août 2021, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore, ainsi qu'une étude hydrogéologique et un diagnostic zones humides pédologiques ont été réalisés le 7 octobre 2021.

La société ENVOLIS a été choisie afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues dans le but de proposer un projet de moindre incidence.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	PARTICED
Adresse	3 Route des Valentons 33 450 SAINT-LOUBES

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS
7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, diagnostic écologique.

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. Synthèse du pré-diagnostic écologique

I. Périmètres d'études et dates d'inventaire

Tableau 1 : Description des aires d'études

Aires	Principales caractéristiques et données récoltées
<p>Périmètre d'étude strict</p> <p>~1,7 ha</p>	<p>Il s'agit de l'emprise même du projet et des travaux prévus. L'investigation de terrain menée sur ce périmètre est la plus exhaustive possible au vu de la période prospectée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un inventaire des habitats, de la faune et de la flore Un inventaire des zones humides floristiques
<p>Périmètre d'étude élargi</p> <p>~ 45 ha</p>	<p>Emprise qui tient compte, notamment pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre ne correspond pas à une distance tampon fixe tout autour du projet, mais tient compte de la succession des milieux naturels similaires au projet, des capacités de dispersion des espèces à enjeu identifiées et de la pertinence de prospection. Celui-ci a fait l'objet d'investigations parfois moins détaillées que sur le périmètre précédent et présentent, notamment pour les habitats, des zones plus globales, délimitées grâce au passage sur site, mais également par photo-interprétation des images satellites en cas d'inaccessibilité.</p>
<p>Périmètre d'étude éloigné</p>	<p>Les données récoltées dans ce périmètre sont entièrement issues de la bibliographie. L'étendue du périmètre éloigné, de l'ordre de plusieurs kilomètres, est définie en fonction des données bibliographiques disponibles).</p>

Tableau 2 : Dates des interventions

Date	Intervenant	Météo	Objet de l'inventaire
18/08/2021	Amandine DUROUEIX Chargée d'études écologue	Journée : Nuageux 20°C	Zones humides floristiques
07/10/2021	Clara LEVY BAUDERE Chargée d'études écologue Tom MENDIBOURRE Hydrogéologue	Journée : Eclaircies 15°C Vent : 8 km/h	Habitats, oiseaux, mammifères, insectes, reptiles, amphibiens, arbres remarquables Sondages pédologiques



Tableau 2 : Localisation des aires d'études

1. *Milieux naturels remarquables*

Le périmètre strict du projet n'est pas directement concerné par une zone naturelle remarquable de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé.

Toutefois ce type de zonage est présent autour du site d'étude, dans une zone tampon de 3 km. Ces entités sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des milieux naturels remarquables présents dans un rayon de 3 km autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
Site Natura 2000 Directive Habitats Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats FR7200797	360 m au Nord-Ouest	1 400 ha	Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe Entomofaune : Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Fadet des Laïches, Lucane Cerf-volant, Barbot, Grand Capricorne, Leucorrhine à gros thorax, Écaille chinée Reptiles : Cistude d'Europe Flore : Angélique à fruits variés	Moyenne : Leucorrhine à gros thorax Nulle : pour les mammifères et pour les reptiles	Moyenne : Ecaille chinée, Damier de la Succise Nulle : pour les mammifères, les reptiles, la flore
ZNIEFF Type II Le Saucats FR720030023	450 m au Nord-Ouest	285,78 ha	Mammifères : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Crossope aquatique Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué Reptiles : Vipère aspic Entomofaune : Grand Capricorne, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Aeschne printanière, Agrion de Mercure, Agrion joli, Gomphe vulgaire, Leste des bois, Gomphe à crochets, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire, Rhynchophore brun, Rhynchophore blanc Flore : Laïche tomenteuse, Dorine à feuilles opposées, Œillet magnifique, Rossolis intermédiaire, Gentiane des marais, Néottie nid d'oiseau, Chêne sessile	Forte : Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Agrion joli, Cordulie métallique, Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Vipère aspic	Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Vipère aspic, Chêne sessile Nulle : pour les mammifères, pour les amphibiens et les autres espèces de flore

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
<p>ZNIEFF</p> <p>Type II</p> <p><i>Têtes de Bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort</i></p> <p>FR720030024</p>	2,2 km à l'Est	9 166 ha	<p>Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré</p> <p>Reptiles : Cistude d'Europe, Vipère aspic, Lézard vivipare</p> <p>Entomofaune : Grand capricorne, Cerf-volant, Barbot, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Ecaille chinée, Miroir, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Grand Nègre des bois, Aesche printanière, Agrion de Mercure, Agrion joli, Gomphe vulgaire, Leste sauvage, Leste des bois, Leucorrhine à front blanc, Gomphe à crochets, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire</p> <p>Mammifères : Rat d'eau, Loutre d'Europe, Martre des pins, Vison d'Europe, Musaraigne aquatique.</p> <p>Poissons : Anguille d'Europe, Chabot commun, Brochet, Lamproie de rivière, Lamproie marine</p>	<p>Forte : Crapaud calamite, Rainette verte, Triton marbré</p> <p>Moyenne : Vipère aspic, Lézard vivipare, Musaraigne aquatique, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Agrion joli, Leste sauvage, Leste des bois, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire</p> <p>Nulle : Pour les poissons et les autres espèces</p>	<p>Moyenne :</p> <p>Vipère aspic, Lézard vivipare, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet</p> <p>Nulle :</p> <p>pour les amphibiens, les poissons et le reste des espèces</p>
<p>ZNIEFF</p> <p>Type II</p> <p><i>Bocage humide de la basse vallée de la Garonne</i></p> <p>FR720001974</p>	1,2 km au Nord-Est	1840 ha	<p>Amphibiens : Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué</p> <p>Entomofaune : Agrion de Mercure</p> <p>Mammifères : Vison d'Europe</p> <p>Flore : Fritillaire damier</p>	<p>Forte : Pélobate cultripède et Pélodyte ponctué</p> <p>Nulle : Mammifère, Entomofaune et flore</p>	<p>Nulle :</p> <p>Pour toutes les espèces</p>

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre élargi	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le périmètre strict
ZNIEFF Type I <i>Habitats humides du Gat Mort aval et moyen</i> FR720030076	2,6 km à l'Est	200 ha	Amphibiens : Rainette ibérique, Pélodyte ponctué, Triton marbré Reptiles : Cistude d'Europe Mammifères : Loutre d'Europe Entomofaune : Grand capricorne, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Agrion de Mercure Flore : Safran des prés, Œillet magnifique, Millefeuille aquatique	Forte : Rainette ibérique, Pélodyte ponctué, Triton marbré Moyenne : Grand capricorne, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet Nulle : Cistude d'Europe, Loutre d'Europe,	Moyenne : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet Assez faible : Grand capricorne Nulle : Amphibiens, Reptile, Mammifère et Flore
Site inscrit <i>Parc du château du domaine de Montesquieu</i> SIN0000161	1,5 km au Sud-Ouest	76 ha	-	-	
Site classé <i>Domaine de la Flouquette</i> SCL0000619	2,6 km au Sud	19 ha	-	-	

Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ils ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

Au vu des habitats présents sur le site et aux alentours (cf. annexe VII), plusieurs espèces sont susceptibles de trouver un habitat propice à leur écologie au sein du périmètre strict et élargi de l'étude. Il s'agit principalement d'Amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte, Rainette ibérique, Triton marbré, Pélodyte ponctué et Pélodrome cultripède) au niveau du périmètre élargi, d'espèce de Reptile (Vipère aspic et Lézard vivipare), de nombreuses espèces d'insectes (Grand Capricorne, Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Ecaïlle chinée, Leucorrhine à gros thorax, Agrion joli, Leste sauvage, Leste des bois, Cordulie métallique, Sympétrum vulgaire) et d'espèces de mammifère pour le périmètre élargi (Musaraigne aquatique, Campagnol amphibie).

De manière générale, ces espèces seront peu ou pas impactées par le projet.

2. Les habitats naturels

A l'échelle du périmètre d'étude élargi, on constate plusieurs grands types de milieux :

- Des **zones urbanisées**, caractérisées essentiellement par des habitats pavillonnaires avec jardins privés ;
- En limite Sud et en limite Nord, des **zones boisées** comprenant des forêts mixtes, des chênaies ;
- Des **terres agricoles** encerclant le site projet correspondant à des vignes ;
- Des **milieux ouverts** comprenant des friches et des prairies.

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire des habitats

Indicateurs	Au sein du périmètre strict	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'habitats	5	10	/
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu fort	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu assez fort	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu moyen	2	4	/
Nombre d'habitats à enjeu assez faible	3	2	/
Nombre d'habitats à enjeu faible	/	4	/

Tableau 5 : Synthèse des enjeux écologiques des habitats du périmètre strict et du périmètre élargi

Libellé	Corine Biotope	Eunis	N2000	Rareté locale	Description	Etat de conservation	Enjeu intrinsèque	Inclus dans périmètre strict
Forêt mixte	43	G4	/	CC	Boisement mixte composé essentiellement de Pin maritime et de Chêne pédonculé sur lande buissonnante	Bon	Moyen	
Forêt mixte sur sol nu	43	G4	/	CC	Boisement mixte composé essentiellement de Pin maritime, de Chêne pédonculé, et dans une moindre proportion de Charme, de Noisetier, de Frêne, de Robinier, d'Aubépin, de Prunier et d'Erable, sur un sol nu	Bon	Assez faible	x
Mare	22.1	CI.32	/	AR	La mare est recouverte de lentilles d'eau, une espèce très envahissante mettant en évidence la haute teneur en matière nutritive liée aux activités humaines (nitrates agricoles ...).	Moyen	Moyen	
Lande à genêt	31.2393	F4.263	/	CC	Lande buissonnante à Genêts et Bruyère	Bon	Assez faible	
Prairie fauchée	38.21	E2.21	/	CC	Prairie très récemment fauchée lors de la prospection écologique, en limite Est du périmètre projet	Moyen	Assez faible	x
Chênaie	41.5	GI.8	/	C	Chênaie entretenue composée de chêne pédonculé	Bon	Moyen	
Chênaie éparse	41.5	GI.8	/	C	Ancienne chênaie, composée de chêne pédonculé, qui a été nettoyée, seuls quelques individus ont été maintenus	Bon	Moyen	
Vignes	83.21	II.12	/	CC	Terres agricoles	/	Faible	
Haie	84.1	FI	/	CC	Alignement de Chêne pédonculé	Bon	Assez faible	
Bosquet de Robinier faux-acacia	84.3	GI.C3	/	CC	Plantation d'alignement de Robinier faux-acacia sur sol nu et labouré	Bon	Faible	
Bâtiments	86.1	J1.1	/	CC	Il s'agit de bâtiments résidentiels (maisons, etc.) avec des jardins privés dont la prospection n'a pas pu être réalisée, car ce sont des propriétés privées.	/	Faible	

Libellé	Corine Biotope	Eunis	N2000	Rareté locale	Description	Etat de conservation	Enjeu intrinsèque	Inclus dans périmètre strict
Friche	87.1	II.5	/	C	Friche humide dominée par l'Agrostis stolonifera, et dans une moindre proportion par du Trèfle banc. Présence de détritrus en lisière de forêt et de friche.	Moyen	Moyen	x
Friche dominée par la menthe odorante	87.1	II.6	/	C	Friche humide largement dominée par la menthe odorante	Moyen	Moyen	x
Terre retournée	87.1	J	/	CC	Terre retournée due probablement à des passages d'engins lourds	Mauvais	Faible	
Fossés temporaires	89.22		/	C	Fossés à sec le jour de la prospection écologique (07/10/21), mais profond et laissant penser qu'ils sont en eaux durant l'hiver	Bon	Assez faible	x

3. La flore

Méthodologie employée : La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prises en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (fiores).

Aucune espèce floristique patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée dans l'emprise projet.

Néanmoins, deux arbres remarquables ont été identifiés hors périmètre loti, dont un mort, en limite sud-ouest du projet, et l'autre vivant à l'Est (cf. planche suivante).

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'espèces protégées	/	/	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	/	/	/
Nombre d'arbres remarquables	/	2	Un arbre mort avec des cavités, situé hors périmètre loti, potentiellement favorable au gîte des chiroptères arboricoles
Nombre d'espèces invasives	/	2	Plantation de Robinier faux-acacia au sud du périmètre strict (cf. cartographie des habitats naturels – vue rapprochée) et une dizaine de pieds de Bambou commun à l'est du périmètre strict



Figure 1 : Arbres remarquables identifiés sur site (mort à gauche, vivant à droite)

Tableau 6 : Synthèse de l'inventaire floristique

Cartographie des habitats - Périmètre strict

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre de l'étude

Habitats (Code Corine Biotope)

 38.21 Prairie récemment fauchée

 43 Forêt mixte sur sol nu

 87.1 Friche

 87.1 Friche dominée par la menthe odorante

 89.22 Fossés

Arbre remarquable

 Mort

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022

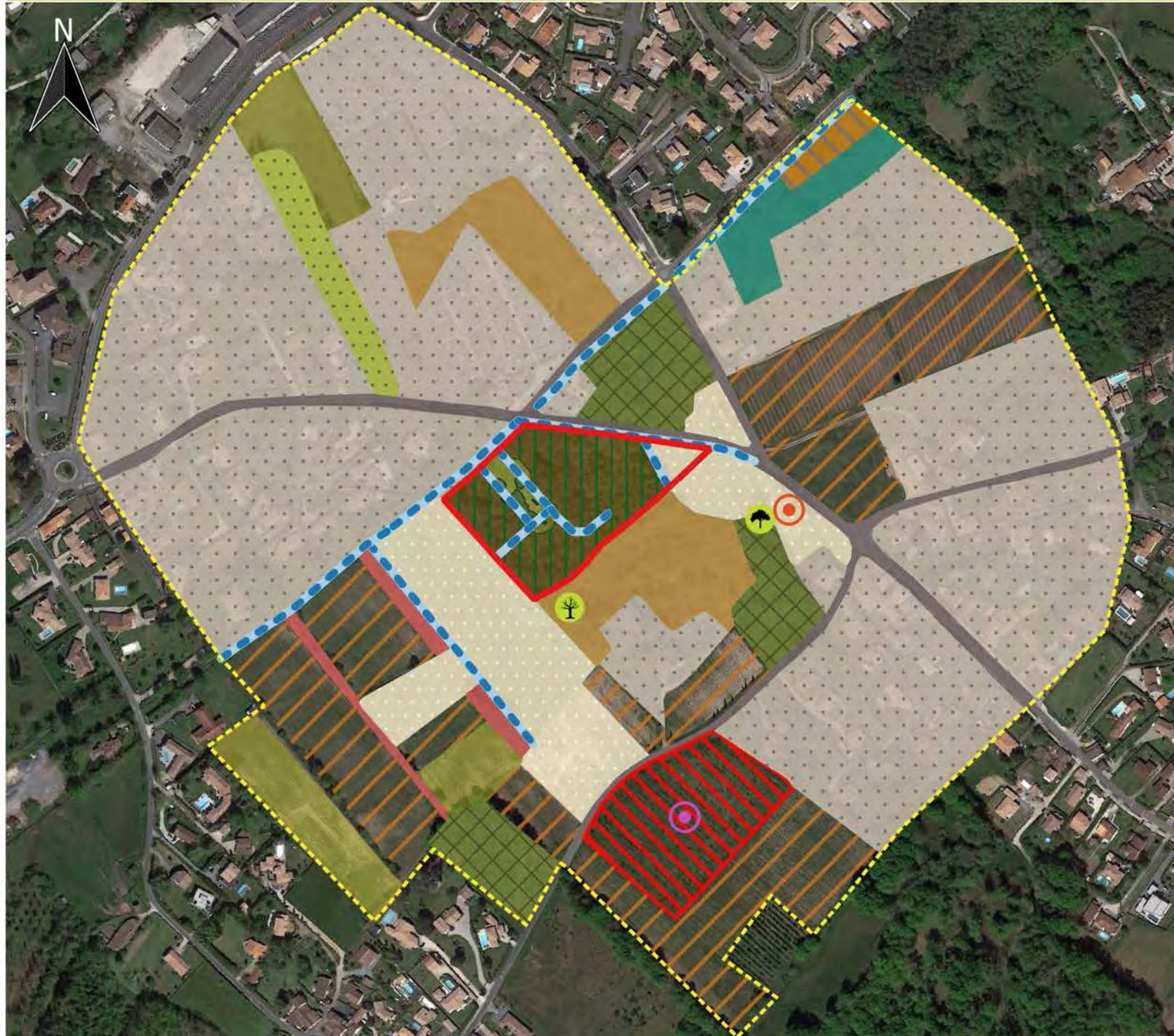


Cartographie des habitats - Périmètre élargi

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

-  Périmètre d'étude élargi
-  Périmètre d'étude strict

Cf. légende complète ci-après



0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



Habitats naturels, semi-naturels et anthropiques (Code Corine Biotope)

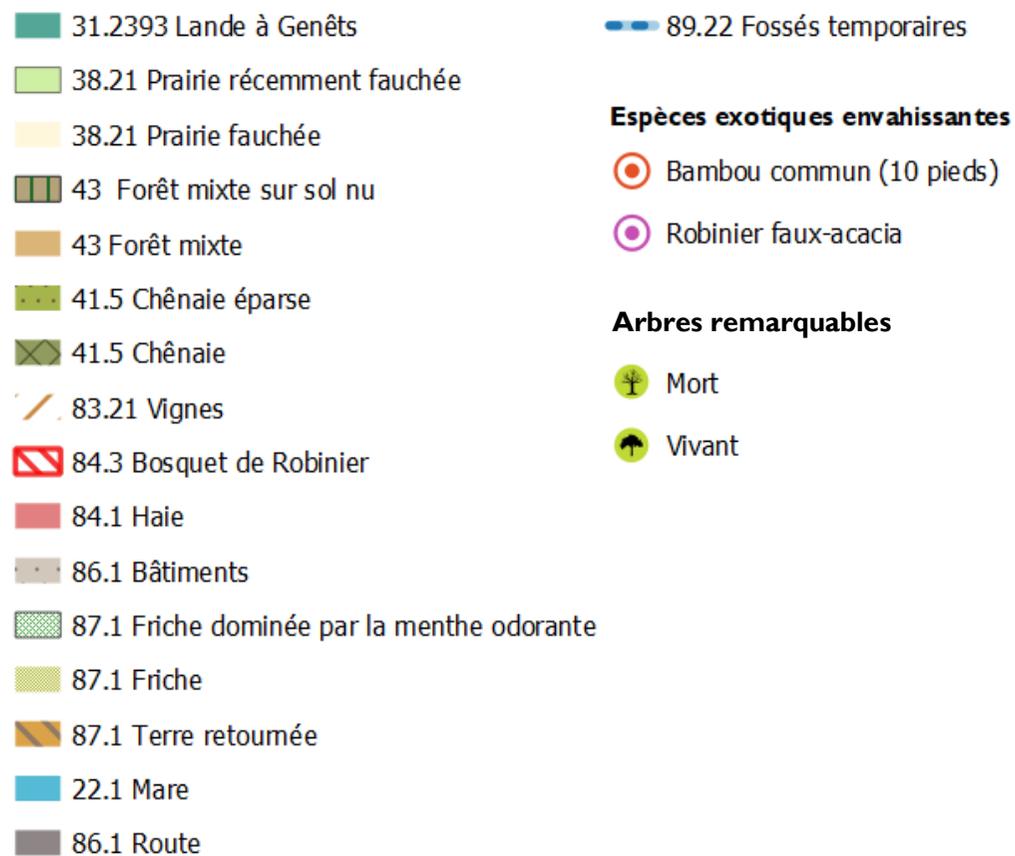


Figure 2 : Légende des habitats du périmètre élargi

4. Synthèse de l'analyse bibliographique

Des recherches bibliographiques avaient été effectuées lors du pré-diagnostic écologique effectué en octobre 2021. La liste des espèces patrimoniales relevées et de leurs enjeux est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Synthèse de l'analyse bibliographique (Cf : Pré-diagnostic écologique)

Nom latin	Nom français	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict		
		Potentialité d'accueil	Habitat concerné	Enjeux	Potentialité d'accueil	Habitat concerné	Enjeux
Avifaune							
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Forte	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Moyen	Forte	Forêt mixte	Moyen
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Forte	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Moyen	Forte	Forêt mixte	Moyen
Mammifères							
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Moyenne	Chênaie, Jardins boisés, forêt mixte	Assez faible	Moyenne	Forêt mixte	Assez faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Moyenne	Haie, jardins boisés ou semi-boisés	Assez faible	Faible	Forêt mixte, prairie fauchée	Faible
Amphibiens							
Forêt mixte	Rainette verte	Forte	Fossés, Mare et boisements	Fort	Moyenne	Forêt mixte	Fort
<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique	Forte	Fossés, Mare et boisements	Assez fort	Moyenne	Forêt mixte	Assez fort
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Forte	Fossés, Mare et boisements	Assez fort	Moyenne	Forêt mixte et friche humide	Assez fort

5. Les oiseaux

Méthodologie employée : L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des IPA (points d'écoute), des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles).

Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	7	13	/
Nombre d'espèces protégées	5	8	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	/	/	Espèces au statut autre que LC
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	10	11	Au minimum enjeux assez faible

A noter que l'Aigrette garzette a été aperçu en vol. Ainsi, aucun indice de nidification n'a été relevé sur le site d'étude. De plus, au vu des habitats du site projet et du projet de construction envisagé, les impacts résiduels sur cette espèce sont faibles (CF tableaux des incidences)

Tableau 9 : Liste des oiseaux contactés sur le site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An. I	/	Art. 3	LC	PC	Cours d'eau libre, douce ou saumâtre	Fort	/	T	Moyen	/	T	/	Moyen
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Lande à genêts, Terre battue	Npo	Faible	Friche, Prairie fauchée	Npo	LC	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec cavités pour nicher (arbres, bâtiments)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC	C	Landes, fourrés, friches, boisements...	Faible	Lande à genêts	Npo	Faible	Friche, Prairie fauchée	Npo	LC	Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	/	/	Art. 4	LC	PC	Vastes plans d'eau avec repositoires	Moyen	/	T	Assez faible	/	T	/	Assez faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	CC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisement et parcs arborés, feuillus avec cavités	Assez faible	Forêt mixte, Chênaie, Chênaie éparse	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	CC	Anthropique (bâtiments surtout)	Assez faible	Bâti et jardins	Npo	Assez faible	/	T	/	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements	Assez faible	Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC	C	Habitats boisés divers (naturels ou anthropiques)	Assez faible	Jardins, forêt mixte et chênaie	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	/	T	/	Négligeable
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Faible	Bâti et jardins	Npo	Faible	Friche et prairie	Npo	LC	Faible

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR selon statut dans périmètre élargi	Rareté	Ecologie	Enjeu spécifique nicheur	Périmètre élargi (en dehors du projet)			Périmètre strict			
									Habitat concerné	Statut	Enjeu	Habitat concerné	Statut	LR FR selon statut	Enjeux
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements, haies, parcs arborés, bocage etc.	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge queue noir	/	/	Art. 3	LC	CC	Milieus ouverts avec peu de végétation, zones bâties	Assez faible	Bâti et jardins	Npo	Assez faible	Friche	Npo	LC	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	CC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Faible	Jardins, haie	Npo	Faible	/	T	/	Négligeable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC	C	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Assez faible	Haie, Chênaie, Forêt mixte	Npo	Assez faible	Forêt mixte sur sol nu	Npo	LC	Assez faible

Habitats de l'avifaune patrimoniale

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périimètre élargi

 Périimètre strict

Habitats des espèces d'oiseaux patrimoniales

 Boisements favorables au Serin cini

 Boisements et haies favorables au Chardonneret élégant

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 07/02/2022



6. *Les reptiles et amphibiens*

Méthodologie employée : L'inventaire des reptiles s'est effectué principalement le long des écotones (lisières de transition entre un habitat fermé/semi-ouvert et un habitat ouvert). Les recherches ont été diurnes afin de localiser les adultes. Aucune espèce n'a été contactée sur site. Cependant, la présence des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie au sein du périmètre élargi est probable en raison de la potentialité d'accueil des habitats (fossés et mare). En revanche, les fossés situés au sein du périmètre strict ne leurs sont pas favorables. La planche ci-après illustre les habitats favorables à cette espèce.

7. *Les mammifères (hors chiroptères)*

Méthodologie employée : L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus.

Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Indicateurs	Au sein du périmètre d'étude strict	Au sein du périmètre d'étude élargi (en dehors du projet)	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	2	/	Observation de restes alimentaires et d'empreintes
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'espèces protégées	1	/	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	/	/	/
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	1	/	Enjeu assez faible

Tableau 11 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Périmètre élargi (en dehors du projet)		Périmètre strict	
							Habitat concerné	Enjeux	Habitat concerné	Enjeux
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	Jardins, haies, chânaie, forêt mixte	Assez faible	Forêt mixte	Assez faible
Sus scrofa	Sanglier	/	/	/	LC	Boisements	Chânaie et forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible

Habitats des mammifères patrimoniaux

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périimètre élargi

 Périimètre strict

 Point de contact avec l'Ecureuil
roux

Habitat des espèces de mammifères patrimoniales

 Boisements favorables à l'Ecureuil
roux

 Jardins boisés, semi-boisés et haies
favorables à l'Hérisson d'Europe

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 03/02/2022



Habitats de l'herpétofaune patrimoniale

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre élargi

 Périmètre strict

Habitats de l'herpétofaune

 Fossés et mare
favorables à l'écologie du
Triton marbré, de la Rainette
verte et de la Rainette ibérique

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 03/02/2022



8. Les chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. Au sein de l'emprise projet, 2 arbres remarquables ont été repérés (cf. planche 2). L'un d'entre eux se situe sur le site même et l'autre au niveau du périmètre élargi. Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques. Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes). Ces arbres sont susceptibles de servir de gîte aux chiroptères.

9. Les insectes

Méthodologie employée : Les coléoptères saproxyliques ont été activement recherchés via les traces qu'ils laissent sur les arbres qu'ils utilisent comme habitat.

Tableau 12 : Liste des insectes contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Périmètre élargi (en dehors du projet)		Périmètre strict	
								Habitat concerné	Enjeu	Habitat concerné	Enjeu
Lépidoptères											
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	/	/	/	LC	LC	Bois, parcs et jardins	Jardins, chênaie, forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible
<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pèlargonium	/	/	/	NA	NA	Jardins, parcs, habitats ouverts variés	Jardins et lande à genêts	Faible	Prairie fauchée, friches	Faible
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/	LC	LC	Pelouses sèches	Jardins	Faible	-	Nulle
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	Varié, pratiquement tous les types d'habitats (surtout friches)	Tous les habitats	Faible	Friche et friche dominée par la menthe odorante	Faible
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	/	/	/	LC	LC	Prairies et clairières	-	Nulle	Prairie fauchée	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Piérade du chou	/	/	/	LC	LC	Habitats ouverts variés	Lande à genêts	Faible	Prairie fauchée et friches	Faible
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC	Haie, clairière, lisière	Haie	Faible	Lisière forestière	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	Bois de feuillus, mixtes ou de conifères, abords de cours d'eau	Chênaie, forêt mixte	Faible	Forêt mixte	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC	Lisière et clairières des bois, prairies, vergers, parcs et jardins	Jardins, chênaie, forêt mixte	Faible	Prairie fauchée, Forêt mixte	Faible

Des traces d'insectes saproxylophages ont été détectées sur les arbres morts, mais leur identification a été impossible.

10. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques au droit de l'emprise projet peuvent se synthétiser au sein du tableau suivant. La mare a été classée comme enjeu fort puisqu'elle est favorable à l'espèce d'amphibien mise en exergue par les recherches bibliographiques (Salamandre tachetée). Parmi les autres espèces recensées dans la bibliographie, il y a cinq espèces patrimoniales d'avifaunes forestières : le Chardonneret élégant, le Milan noir, le Roitelet huppé, le Serin cini et le Verdier d'Europe. C'est pourquoi les habitats forestiers ont un enjeu moyen. Également, les habitats humides relevés par l'étude ZH précédemment effectuée sont aussi à enjeu moyen (friche, friche dominée par la menthe odorante et la prairie fauchée). Enfin, les haies, situées à l'ouest du périmètre élargi, sont susceptibles d'abriter une espèce de mammifère patrimoniale relevée par les recherches bibliographiques (Le Hérisson d'Europe).

Tableau 13 : Synthèse des enjeux écologiques

		Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Périmètre strict	38.21 Prairie fauchée	Assez faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
	43. Forêt mixte sur sol nu	Assez faible	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i>	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	87.1 Friche	Moyen	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	87.1 Friche dominée par la menthe odorante	Moyen	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
	89.22 Fossés temporaires	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Périmètre élargi	22.1 Mare	Moyen	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Fort
	31.2393 Lande à genêts	Assez faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Assez faible
	41.5 Chênaie	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	41.5 Chênaie éparse	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	43. Forêt mixte	Moyen	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> <i>Serin cini*</i> + 11 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Ecureuil roux</i> <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	83.21 Vignes	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible
	84.1 Haie	Assez faible	Faible	Moyen <i>Chardonneret élégant*</i> + 7 espèces à enjeu assez faible	Assez faible <i>Hérisson d'Europe*</i>	Non évalué	Faible	Faible	Moyen
	84.3 Bosquet de Robinier faux-acacia	Faible	Faible	Assez faible <i>Pic vert</i> <i>Pic épeiche</i> <i>Pouillot véloce</i> <i>Troglodyte mignon</i> + 6 espèces	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Assez faible

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
86.I Bâtiments	Faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible <i>Rougequeue noir</i>
87.I Terre retournée	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
89.22 Fossés temporaires	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Fort* <i>Rainette verte*</i> + 2 espèces à enjeu assez fort	Faible	Fort

* Espèce recensée uniquement dans la bibliographie

Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED



 Périmètre élargi

 Périmètre strict

Enjeux

 Enjeu fort : La mare et fossés favorables au Triton marbré, à la Rainette verte et à la Rainette ibérique

 Enjeu moyen : Habitats boisés favorables à l'écologie du Chardonneret élégant, Serin cini ; Les habitats humides relevés lors de l'étude ZH

 Enjeu assez faible : Haies, favorables à l'hérisson d'Europe

 Faible

 Assez fort : arbre remarquable mort

 Assez fort : arbre remarquable vivant

0 50 100 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/02/2022



Tableau 14 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet

Habitat		38.21 Prairie récemment fauchée	43 Forêt mixte sur sol nu	87.1 Friche	87.1 Friche dominée par de la menthe odorante	89.22 Fossés temporaires
Cotation d'après l'arrêté du 24 juin 2008		P	P	P	P	non
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Strate arborée		0%	100%	5%	0%	
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima					
Pin maritime	Pinus pinaster	30%				
Chêne pédonculé	Quercus robur	45%				
Strate herbacée		100%	0%	100%	100%	
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera					
Menthe odorante	Mentha suaveolens				95%	
Houlque laineuse	Holcus lanatus	50%				
Habitat caractéristique d'une zone humide floristique		non	non	oui	oui	non

Zones humides et localisation des investigations pédologiques

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

- ▭ Périmètre d'étude
- ◆ Tests de perméabilité
- Sondages
- Zones humides floristiques (1 553 m²)
- 89.22 Fossés temporaires



0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 08/02/2022



B. Synthèse de l'étude hydrogéologique

Une étude hydrogéologique a été menée en octobre 2021. Sept sondages à la pelle mécanique, ainsi que quatre tests de perméabilité ont été effectués au sein de l'emprise strict du projet (fig. 4).

Les sondages effectués ont mis en évidence des sols globalement homogènes sur la zone d'étude. On retrouve :

- Sur les 5 à 10 premiers centimètres, des horizons de terre végétale ;
- Jusqu'à une profondeur de 0,35 à 0,6 m/TN, des horizons principalement sableux, gris à bruns ;
- Enfin, des horizons argileux jusqu'à la fin des sondages, avec pour certains une fraction sableuse et des éléments grossiers calcaires. Une matrice calcaire poudreuse est présente, intercalée dans ces argiles.

Seul le sondage S6 se distingue : il a été levé en zone topographique haute, sur la butte présente en limite est de la parcelle. Il se caractérise par la présence d'un horizon sablo-graveleux en surface.

D'un point de vue hydrogéologique, la nappe n'a pas été interceptée lors des investigations réalisées en période représentative des basses eaux. Toutefois, les traces d'oxydation relevées indiquent que la nappe est susceptible de remonter sur l'intégralité du terrain (excepté S6) à de faibles profondeurs, de l'ordre de **0,3 à 0,6 m/TN**. La nappe constitue donc une **contrainte forte** dans le cadre de ces projets d'aménagement.

Un bassin versant supplémentaire est susceptible d'être intercepté par le projet : il s'agit de la prairie au nord-est de la zone d'étude, dont la pente est orientée vers celle-ci. Sa superficie est de l'ordre de 3000 m².

Concernant le réseau hydrographique local, deux principaux fossés (qui avaient été identifiés lors du diagnostic des zones humides floristiques) sont présents, à l'ouest et au nord de la parcelle le long de l'Avenue du Reys (et s'écoulant vers le nord-ouest). Des fossés secondaires plus ou moins dessinés ont également été repérés au sein de la parcelle. Aucun n'était en eau le jour des investigations.

Enfin, les perméabilités mesurées sont hétérogènes, **de modérées à très bonnes**. Deux valeurs extrêmes ont été mesurées, au niveau de S4 (perméabilité très bonne de 271 mm/h) et S1 (perméabilité modérée, de 22 mm/h). Enfin, au niveau de I3 et I4, les perméabilités sont similaires, de l'ordre d'une centaine de mm/h.

L'enjeu lié à la vulnérabilité de la nappe est donc **fort**.

Enfin, Le critère pédologique n'a pas permis de mettre en évidence de profil caractéristique de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abatement des mesures correctives
Habitats : enjeux FAIBLE à MOYEN	Moyenne : imperméabilisation et altération d'une partie de ces habitats à l'échelle locale	Préservation sur les espaces verts communs d'un maximum de sujets feuillus et matures existants	<p>Création d'une bande de recul végétalisée de 10 m de large en bordure de l'avenue du Reys</p> <p>Création d'une lisière plantée sur une largeur de 10 m au minimum en limite sud-ouest faisant zone tampon paysagère arbustive entretenue entre les futures constructions et la zone agricole : bande végétalisée, paysagée, composée d'arbres et de haies de bourrage</p> <p>En limite sud-est du site : Maintien d'une interface soignée débroussaillée, respectueuse du site existant et prenant en compte le risque de feu de forêt, largeur 10 m</p>	Faibles : destruction/altération d'habitats à enjeux moyens, mais communs à l'échelle locale et régionale
Flore : enjeux FAIBLE, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur l'emprise projet	Faibles : destruction ou altération d'espèces floristiques communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant	Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes	Mesures de réduction identiques à celle-ci-dessus (Habitats)	Nulles

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Faune : enjeux ASSEZ FAIBLE à MOYEN, présence de dix espèces à enjeux assez faible</p>	<p>Moyenne : destruction ou altération d'habitat favorable au Chardonneret élégant, au Roitelet huppé, au Milan noir, au Serin cini, au Verdier d'Europe et à l'Ecureuil roux</p> <p>Destruction d'individus (nichées, juvéniles) possible lors de la phase chantier</p> <p>Dérangement lors de la phase chantier (bruit, poussières, odeurs)</p>	<p>Conservation d'un maximum de sujets feuillus et matures existants</p>	<p>Bande d'inconstructibilité au niveau des fossés</p> <p>Défrichage réalisé entre octobre et février, en dehors des périodes de reproduction de la faune (pas de destruction d'individus peu mobiles) et de manière à laisser la faune fuir vers les milieux naturels attenants</p> <p>Mise en place d'éclairages publics dont le rayonnement est orienté vers le sol et réduction de la période d'éclairage nocturne</p> <p>Respect des mesures relatives à la phase chantier : pas de dépôt ou déversement de substances polluantes dans les fossés</p> <p>Absence de dépôt prolongé de gravats en phase chantier afin d'éviter d'attirer les reptiles</p>	<p>Faibles</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Vulnérabilité de la nappe : Enjeux Assez faible : Vulnérabilité forte liée à la perméabilité du sol pour la nappe superficielle (entre 0,30 et 0,60 m/TN), mais celle-ci est peu étendue.</p> <p>Vulnérabilité faible pour la nappe semi-profonde et profonde, couche imperméable argileuse</p>	<p>Moyennes : dépôt de produits polluants au sol rentrant en contact avec les eaux superficielles.</p> <p>Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux.</p> <p>Déversement pendant la phase chantier.</p>	<p>Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront être confinés au sein d'aires étanches.</p> <p>Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires.</p>	<p>Mise en place de mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales afin de gérer de manière qualitative et quantitative les rejets vers le milieu naturel.</p>	<p>Assez faible</p>
<p>Gestion hydraulique des eaux pluviales : MOYENS liés à la faible profondeur de nappe</p>	<p>L'imperméabilisation partielle des sols favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diminution des temps de concentration des terrains - La création d'un débit de pointe aux exutoires, - La création du volume d'eau de ruissellement aux exutoires <p>L'imperméabilisation partielle des sols empêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La recharge partielle de la nappe. 	<p>Evitement de l'imperméabilisation sur les places de stationnement (utilisation de dalles engazonnées)</p>	<p>Création d'un ou de plusieurs massifs granulaires structurant la chaussée (diorite 40/70). Les excédents seront rejetés dans le fossé situé au sud-ouest du lotissement à débit régulé (3 l/s/ha)</p> <p>Le traitement des eaux potables sur les lots se réalise à la parcelle par infiltration.</p>	<p>Négligeable</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Risque incendie : Risque assez faible</p>	<p>La commune de La Brède n'est pas concernée par un PPRIF. Toutefois, la présence du boisement au Sud pourrait représenter un danger</p>	<p>-</p>	<p>Un poteau incendie existe le long de l'avenue du Reys à 200m environ de l'entrée du lotissement.</p> <p>De plus, un poteau incendie sera créé au sein du lotissement. L'implantation sera réalisée en concertation avec le SDIS de la Brède.</p> <p>Une piste DFCI de 6 mètres sera réalisée sur le pourtour sud-est et sud-ouest du périmètre strict.</p> <p>Une bande de débroussaillage de 50 m sera réalisée au niveau des boisements en continuité : au sud-est et au nord.</p>	<p>Faible</p>
<p>Zones humides : MOYENS lié à la superficie de la zone humide</p>	<p>Destruction d'une zone humide de 1553m²</p>	<p>-</p>	<p>Remplacement d'habitats qualifiés en mauvais état de conservation pour des habitats en bon état de conservation via la création d'une lisière plantée de 10m minimum de large.</p>	<p>Faible habitats de zones humides en mauvais ou moyen état de conservation</p>

Cartographie des mesures d'évitement et de réduction

Projet d'aménagement
Commune de LA BREDE (33)
PARTICED

 Périmètre du projet

Mesures d'évitement et de réduction

 Sens du défrichement à privilégier

 Piste DFCI

 Poteau incendie existant

 Poteau incendie à créer

 Bande de débroussaillage de 50m

 Arbres conservés

 Recul végétalisé prévu par l'O.A.P.

 Zone tampon paysagère de 10 mètres minimum

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 04/02/2022



Annexe I

–

Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux

DH : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An.I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

DO : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An.I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Det. ZNIEFF (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.**Conv. Berne** : Convention de Berne

- **An.I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

PN : Protection nationaleFlore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3** : Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

PR : Protection régionale

LR AQ : Liste rouge Aquitaine

LR F : Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

LR E : Liste rouge européenne

LR M : Liste rouge mondiale

- **EX** : éteinte au niveau mondial
- **EW** : éteinte à l'état sauvage
- **RE** : disparue au niveau régional

- **CR** : en danger critique
- **EN** : en danger
- **VU** : vulnérable
- **NT** : quasi-menacée
- **LC** : préoccupation mineure
- **DD** : données insuffisantes
- **NA** : non applicable
- **NE** : non évaluée

LR domaine subméditerranéen aquitain : Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAUT, 2004)

- **1** : Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2** : Espèce fortement menacée d'extinction
- **3** : Espèce menacée, à surveiller
- **4** : Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

Indices de rareté :

- **E** : Exceptionnel
- **RR** : Très rare
- **R** : Rare
- **AR** : Assez rare
- **PC** : Peu commun
- **AC** : Assez commun
- **C** : Commun
- **CC** : Très commun

SECTEUR A VOCATION D'HABITAT : LA PERRUCADE

SITUATION

Surface : 1,69 ha



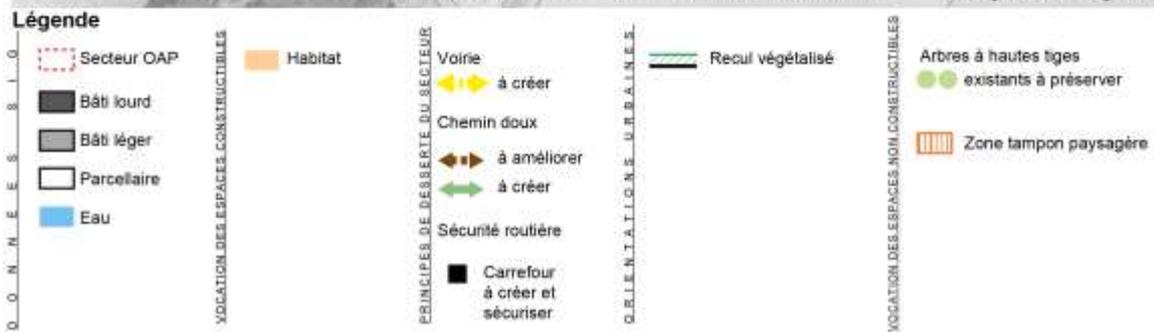
PRESENTATION DU SITE

Le site de la Perrucade est situé dans la continuité du secteur urbain à vocation d'habitat pavillonnaire. Il se situe à l'intersection de l'avenue du Reys, du chemin du Stade et de l'ancienne voie ferrée, cheminement doux qui permet de rejoindre la piste cyclable vers Hostens ainsi que le centre-bourg. Il constitue une extension urbaine sur un terrain desservi par tous les réseaux en capacité suffisante. L'occupation se compose de boisements de pinèdes et de feuillus et d'un espace de jardin potager.

OBJECTIFS

L'orientation d'aménagement a pour objet de développer l'urbanisation à vocation d'habitat sous la forme d'une opération d'ensemble afin de composer la desserte viaire du secteur et d'assurer des transitions paysagères entre les futures constructions et la zone agricole, en s'appuyant sur la création d'une zone tampon paysagère le long de la limite de la zone.

SCHÉMA D'AMENAGEMENT



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

a. Programmation et formes urbaines

- Développer un secteur à dominante d'habitat.
- Permettre la construction de 10 logements maximum.
- Veiller à une transition respectueuse avec les tissus périphériques pavillonnaires et agricoles.

b. Gestion et préservation environnementale

- Création d'une lisière plantée en limite sud-ouest et sud-est du site sur une largeur de 10 m au minimum, zone tampon paysagère arbustive entretenue entre les futures constructions et la zone agricole : bande végétalisée, paysagée, composée d'arbres et de haies de bourrage, permettant de protéger les futures constructions des traitements phytosanitaires des cultures et éviter les conflits d'usages.
- Préservation d'un maximum de sujets feuillus et matures existants.
- Obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

c. Voirie, accès et desserte par les réseaux

▪ **Voirie et accès** :

- Création d'une voie nouvelle permettant de desservir le secteur depuis l'avenue du Reys et permettant l'urbanisation de part et d'autre de cette nouvelle voie. Cette voie intégrera du stationnement commun pour les visiteurs. Son traitement paysager qualitatif doit permettre de garantir la qualité résidentielle.
- Création d'un cheminement doux vers l'ancienne voie ferrée (RD 805) avec franchissement du fossé.
- Aménagement de sécurité de la connexion de la voie nouvelle interne avec l'avenue du Reys (RD109).

▪ **Sécurité incendie** :

- Mise en œuvre de la protection incendie du site.

▪ **Assainissement** :

- La zone de la Perrucade est desservie par un réseau d'assainissement en refoulement. Tout raccordement ne peut se faire que par le biais d'une pompe de relevage privée dont les caractéristiques sont transmises par le délégataire.